

Session RIVIERE PARTAGE de l'Eau

Haut-Adour

« Comment faire émerger une bonne
gouvernance pour la gestion de la rivière »

3 jours de co-formation et d'échange :
28/09/2016 – 12/10/2016 – 08/11/2016

Rapport final (version finale) – 13/01/2016

Rédacteur (trices) :

Anne-Paule Mettoux-Petchimoutou - Office International de l'Eau ap.mettoux-petchimoutou@oieau.fr

Marc-Yvan Laroye - Office International de l'Eau my.laroye@oieau.fr

Natacha Jacquin - Office International de l'Eau n.jacquin@oieau.fr

En collaboration avec :

Jean-Jacques Chevalier, Agence l'Eau Adour-Garonne, jean-jacques.chevalier@eau-adour-garonne.fr

TABLE DES MATIERES

SIGLES ET ABREVIATIONS	3
1. INTRODUCTION	4
2. METHODOLOGIE	5
3. OBJECTIFS DE LA SESSION	9
4. PROGRAMME DE LA SESSION	10
5. LE DIAGNOSTIC DU BASSIN HAUT-ADOUR	12
CARACTERISTIQUES DU BASSIN	12
LES ENJEUX.....	13
INSTITUTIONS ET GOUVERNANCE.....	13
LES DEMARCHES TERRITORIALES (SAGE, CONTRAT...) SUR LE BASSIN	14
POINTS FORTS DU TERRITOIRE.....	15
POINTS FAIBLES DU TERRITOIRE	15
6. JOURNEE 1 - 28/09/2016 : « COMPRENDRE LA RIVIERE »	16
INTRODUCTION	17
COMPRENDRE LA RIVIERE.....	17
LE CADRE REGLEMENTAIRE ET LES OUTILS DCE	18
DEBAT.....	19
7. JOURNEE 2 – 12/10/2016 : « MIEUX SE CONNAITRE »	20
LE CADRE INSTITUTIONNEL GENERAL.....	21
TEMOIGNAGES D'ACTEURS	22
REACTIONS ET ELEMENTS DE DEBAT A L'ISSUE DES PRESENTATIONS	23
VISITE DES AMENAGEMENTS - MONTGAILLARD.....	23
CONCLUSION ET PERCEPTION DE LA 2 ^E JOURNEE.....	27
8. JOURNEE 3 – 08/11/2016 : « COMMENT FAIRE EMERGER UNE BONNE GOUVERNANCE ? QUE FAIRE ET COMMENT ? »	28
INTRODUCTION	29
TEMOIGNAGES D'ACTEURS	29
VISITE DE L'EFFACEMENT D'UN BARRAGE.....	32
TRAVAUX EN GROUPE : QUELLE GOUVERNANCE SUR LE HAUT ADOUR ?.....	33
9. CONCLUSION ET PISTES D' ACTIONS POUR DEMAIN	39
10. EVALUATION DE LA SESSION	40
11. ANNEXES	44

Sigles et abréviations

AE	Agence de l'eau
AEAG	Agence de l'eau Adour-Garonne
BV	Bassin versant
CA	Communauté d'Agglomération
CAGT	Communauté d'Agglomération du Grand Tarbes
CATER	Cellule d'Animation Territoriale de l'Espace Rivière, Service Environnement Aménagement, Conseil Départemental
CC	Communauté de communes
CCHB	Communauté de communes de la Haute-Bigorre
CLE	Commission locale de l'eau
COFIL	Comité de pilotage
DCE	Directive cadre sur l'Eau
DDT	Direction Départementale des Territoires
DIG	Déclaration d'intérêt généra
EPAGE	Etablissements publics d'aménagement et de gestion de l'eau
EPCI	Établissement public de coopération intercommunale
EPTB	Etablissement public territorial de bassin
FDPPMA	Fédération Départementale de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques
FTP	Serveur de l'agence de l'eau contenant les documents de séance - https://ftp.eau-adour-garonne.fr:8080 - Nom utilisateur : lecPartEau - Mot de passe: eaya55a
GEMAPI	Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, nouvelle compétence obligatoire attribuée aux communes et à leurs groupements par la loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique
MAPTAM	Loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles
OIEau	Office International de l'eau
Onema	Office National des eaux et des milieux aquatiques
PAPI	Programmes d'actions et de prévention contre les inondations
PLVG	Pays de Lourdes et des vallées des Gaves
PPG	Programmes pluriannuels de gestions des cours d'eau
PPR	Plan de prévention des risques
SAGE	Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
SD	Service Départementale, Onema
SDAGE	Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux
SDCI	Schéma Départemental de Coopération Intercommunale
SIAMS	Syndicat intercommunal d'assainissement du Mardaing et du Souy
SIDCA	Syndicat intercommunal de défense contre les crues de l'Alaric
SIMA	Syndicat Intercommunal du Moyen Adour
SIRPAL	Syndicat intercommunal Rural du Pays de Lourdes
SMGAA	Syndicat Mixte de Gestion Adour Affluents, l'Adour et ses Affluents de Tarbes à Barcelonne-du-Gers
SMHMA	Syndicat Mixte Haut et Moyen Adour

1. Introduction

Dans le cadre SDAGE et du programme de mesures, il est prévu que pour certains territoires, des SAGE soient développés de manière prioritaire. Afin de faciliter et d'impulser le développement de telles démarches, l'agence de l'eau propose aux acteurs des territoires concernés un moment d'échange et de sensibilisation afin de faciliter l'émergence d'une dynamique de travail en commun et de gestion collective des ressources en eau.

Les sessions RIVIERE-Partage de l'eau ont fait leur preuve par le passé en offrant la possibilité aux acteurs locaux de se rencontrer, de se connaître et d'échanger dans un cadre informel et non décisionnel. Elles ont parfois débouché sur la mise en œuvre de démarches de gestion intégrée telle que des SAGE ou des contrats de milieux.

Dans ce cadre, l'agence de l'eau Adour-Garonne a décidé de relancer ce dispositif sur quelques territoires du bassin.

L'intérêt de telles sessions est la mise en commun des savoirs locaux, un moment où les gens apprennent à se connaître, à se reconnaître, à mettre un visage sur leurs interlocuteurs, des services de l'Etat, de l'agence de l'eau, des autres structures de gestion présentes sur le territoire, à entrevoir les points de vue et les problématiques des autres acteurs et enfin à acquérir un langage commun.

Elles constituent ;

- Des **lieux de communication et de formation** sur la gestion de l'eau dans lesquelles les interventions et les échanges contribuent à mettre à niveau l'information et/ou les connaissances de chaque usager,
- Des **lieux de responsabilisation** des acteurs, engagés à participer activement à la recherche de l'intérêt général,
- **Des lieux de débat et d'échanges.**

Le dispositif repose avant tout sur la mise en place d'un comité de pilotage local, constitué de 3 à 10 acteurs locaux, de l'animateur du territoire (ou d'une partie du territoire concerné) et de l'agence de l'eau. Il a en charge de construire les paramètres de la session RIVIERE à savoir, le programme de la session, la liste des intervenants, la liste des participants, les dates et lieux des journées. Le contenu de la session est défini à partir d'un diagnostic réalisé par les membres du comité de pilotage. La façon participative et intégrée de construire le pré-diagnostic et le programme était aussi importante que les résultats obtenus. Les démarches les plus appropriées sont celles qui ont été préparées et imaginées avec ceux qu'elles prétendent impliquer.

Les sessions RIVIERE permettent aux acteurs locaux de se rencontrer pendant trois jours (espacés de quelques semaines) autour d'un diagnostic. Durant ces jours, ils réagissent sur le diagnostic par des exemples concrets, des témoignages sur leurs pratiques. Les intervenants sont en général les acteurs locaux (élus, associations de protection de la nature, association de pêche et de tourisme...) et les services de l'Etat à la demande du comité de pilotage.

La session Rivière-Partage de l'eau ambitionne de constituer un excellent moyen de mobiliser des acteurs locaux et d'engager un dialogue et une réflexion commune.

2. Méthodologie

Le dispositif Session RIVIERE PARTAGE DE L'EAU



Le comité de pilotage

Au démarrage du dispositif, l'agence de l'eau a identifié la composition du comité de pilotage. Il s'est réuni le 23/06/2016 avec pour objectif de définir les paramètres de la session : les enjeux du territoire, le programme (les thèmes à aborder), les dates, les intervenants pressentis.

Le COFIL a rassemblé 11 personnes, des représentants des collectivités territoriales et de l'Etat :

- Patrick BORNUAT, Président du Syndicat Mixte du Haut et Moyen Adour, maire de Montgaillard
- Jean-Pierre BASTIANINI, Président du Syndicat Intercommunal du Moyen Adour
- Jacques BRUNE, Président de la Communauté de Communes de la Haute Bigorre
- Marc GARROCCQ, 2^e Vice-président du Grand Tarbes en charge de l'environnement
- Nicolas DALMIERES, Technicien Grand Tarbes
- Yves SAINT-MARTIN, Responsable CATER – CD65
- M LISCH, DDT
- Olivier ADAGAS, DDT65
- Laurent DELISEE, Agent SD65 – ONEMA
- Marion CHERRIER : Animatrice du Contrat de Rivière Haut Adour – Syndicat Mixte Haut et Moyen Adour
- Jean-Luc CAZAUX, Technicien rivière du SMHMA et Président de la FDPPMA65

Organisateurs :

- Véronique MABRUT Déléguée Adour et Côtiers, Agence de l'Eau Adour Garonne
- Jean-Jacques CHEVALIER : Responsable intervention – Délégation de Pau Agence de l'Eau Adour Garonne
- Anne-Paule METTOUX PETCHIMOUTOU, OIEau
- Natacha JACQUIN, OIEau.

Les points forts et les points faibles du bassin du Haut Adour :

- Multitude des structures et mode de gestion différents (superposition des compétences)
- Méconnaissance des élus en général de la problématique rivière et des structures ou institutions qui mettent en œuvre la politique de l'eau.
- Implication des élus dépend de la proximité des élus sur le territoire, de leur utilité (attention aux grandes structures qui s'éloignent du terrain); plus la cellule est petite plus les gens peuvent s'impliquer
- Éclaircir qui fait quoi, réduire le nombre de syndicats sur le terrain
- Garder une structuration amont-aval, solidarité, une taille minimum du territoire
- Combien d'élus doivent être « formés » ? Pas les 100%
- Perspectives GEMAPI (2018)
- Une antériorité d'actions, d'initiatives, de connaissance / des moyens humains (techniciens et animateurs rivière) devrait faciliter la concertation
- Une bonne connaissance du territoire par les acteurs : 10% des élus ont impliqués ; le terrain sensibilisé, favorable et constructif.

Les participants à inviter

Qui inviter à la session Rivière ?

Cibler « les élus »: tous les membres des syndicats cf carte AE, les 7 EPCI actuels, les communes amont (Beaucens, communautés de communes Veziaux d'Aure), Tarbes

Quand faire la session : il est proposé d'organiser une soirée afin de toucher le plus grand nombre d'élus. Les deux autres jours se dérouleront en journée. Le 1^{er} soir permettra de faire une sensibilisation et de rappeler la théorie sur la gestion des cours d'eau.

Les thèmes à aborder

Quels thèmes aborder dans le programme de la session ?

- **Les fondamentaux** « la gestion de l'eau pour les nuls »
 - Comment fonctionne une rivière (cf présentation Pays des Nestes, Artelia, ou Bureau d'Etude Geodiag sur le plan pluriannuel de gestion)
 - Solidarité amont/aval jusqu'à aval de Tarbes (dépendant de ce qui se passe à l'amont et conditionne ce qui se passe à l'aval), enjeux humains
 - Le cadre institutionnel : qui intervient ? Qui fait quoi ? les compétences des organismes (collectivités, administrations, associations)
 - Qu'est-ce que le SAGE/SDAGE/ PAPI / PPG / DIG
 - Déchets au bord de l'eau
- **Les obligations réglementaires :**
 - la GeMAPI: Tarbes/Lourdes et Haute-Bigorre (nouvelles compétences EPCI) ?
 - 2020 le petit cycle de l'eau

Proposition de programme

Le programme (proposition du COPIL)

- **Soir 1 (Tarbes, salle Grand Tarbes):** Les fondamentaux « la gestion de l'eau pour débutants » ou initiation (cf diapo 6)
 - Film SMGAA, Institution Adour, Thierry Rey?
 - Cours Geodiag, Christian Beaufrère
- **J2 (Montgaillard):** Mieux se connaître (1/2 jour): Chacun présente sa structure, de manière pédagogique
 - Régulateur : AE, le SDAGE en 5 diapo - DDT, SAGE (et la CLE)
 - Opérateur (met en œuvre, pourquoi, sur quoi, cadre, rôle): introduction présentation de la carte réalisée par l'agence de l'eau, avec les imites de SMHMA, Institution Adour (des syndicats pour les élus), Syndicat Alaric (irrigants)
 - Vérificateur : DDT, Onema,
 - Accompagnement : CATER, Onema,
 - **Visite (1/2 jour): des aménagements** (illustration de la solidarité amont/aval), végétalisation des berges, espaces de mobilité (CCHB ou SIMA, Montgaillard, - Tarbes gestion des atterrissements, génie végétal)
- **J3 (Soues): le champ des possibles**
 - Perspectives: Notre, Gemapi, petit cycle de l'eau,
 - Témoignages d'acteurs: SMGAA et perspectives d'évolution EPAGE en commission ; Pays de Lourdes et des vallées des Gaves (PLVG) compétences Gemapi, PAPI, PPG (des sources /fin département), statuts
 - Accompagnement : financement des travaux, des fonds, en lien avec Gemapi, solidarité aval/amont (retour sur la Nive, fond de solidarité)
 - Réflexion sur les statuts et compétences: gouvernance, de quelle manière, comment fait-on évoluer les statuts (étude PLVG), quelles compétences possibles pour un même syndicat
 - **Visite Soues:** conséquences d'effacement du seuil (2 techniciens et Onema)
- **QUID:** 1 soir sur que « peut-on faire ensemble » ou à la fin de la dernière journée ?

Une réflexion en ateliers sera proposée pour la dernière journée de la session afin de favoriser l'expression des participants sur la gouvernance sur le Haut Adour.

Organisation de la session

Les dates

- J1 (soir Tarbes 18h-22h), buffet : 28/09
- J2: mieux se connaître, Montgaillard 12/10
- J3: Les perspectives, Soues 8/11

Les documents de session

Tous les documents utilisés lors de la session sont disponibles sur le FTP de l'agence de l'eau

① <https://ftp.eau-adour-garonne.fr:8080> - **Nom utilisateur : lecPartEau - Mot de passe: eaya55a**

3. Objectifs de la session

Les objectifs de la session RIVIERE du Haut-Adour sont :

- Mener une réflexion avec l'ensemble des personnes concernées pour faire émerger une **bonne gouvernance du grand cycle de l'eau** sur le Haut Adour permettant une meilleure lisibilité des actions, la reconnaissance d'une structure de gestion (EPAGE ? élargissement du syndicat de l'Adour et ses affluents jusqu'aux sources) la mutualisation des moyens humains techniciens et élus,
- Avoir les moyens de mettre en œuvre le PPG-Plan Pluriannuel de Gestion des cours d'eau
- Renforcer les points forts, minimiser les points faibles du territoire.

4. Programme de la session

Mercredi 28 septembre 2016 Tarbes, Salle Grand Tarbes « Comprendre la rivière »		Mercredi 12 octobre 2016 Foyer communal-Montgaillard « Mieux se connaître »		Mardi 08 novembre 2016 Fédération de pêche, Tarbes ¹ « Comment faire émerger une bonne gouvernance ? Que faire et comment ? »	
		9h	Accueil , rappel des objectifs de la journée : OIEau	9h	Accueil , présentation de la journée et objectifs : Mme LABRUY (AEAG), Mme JACQUIN (OIEau)
		9h15	Présentation du cadre institutionnel général - Les régulateurs AE-JJ Chevalier ou V. Mabrut, DDT : Benoît Lisch - Les opérateurs SMHMA Marion CHERRIER ou Patrick BORNUAT, Institution Adour-Mme Aurélie DARTHOS Syndicat Alaric Daniel LASHERAS - Les vérificateurs Onema Laurent DELISEE - Les accompagnateurs CATER, Yves SAINT-MARTIN <i>Pause</i>	9h15	Introduction à la loi GEMAPI, une nouvelle gestion des rivières (film)
				9h20	Travaux en groupes - Quelle gouvernance sur le Haut Adour ? Forces faiblesses, opportunités, menaces
				10h40	<i>Pause</i>
				11h	Témoignages d'acteurs Compétences GEMAPI-PAPI-PPG, l'expérience du Pays de Lourdes et des vallées des gaves, Mme CARRERE (PLVG)
		11h	Témoignages d'acteurs : <ul style="list-style-type: none"> • SMGAA, Frédéric RE • Retour sur la Nive (fonds de solidarité) Jean-Michel GALANT, Miren ITURRIOZ 	11h30	Visite à Soues : conséquences d'effacement du seuil - M. CAZAUX (SMHMA), M. DALMIERES (CAGT)

¹ Fédération de pêche des Hautes-Pyrénées – 20 bd du 8 mai 1945 à Tarbes

Mercredi 28 septembre 2016 Tarbes, Salle Grand Tarbes « Comprendre la rivière »		Mercredi 12 octobre 2016 Foyer communal-Montgaillard « Mieux se connaître »		Mardi 08 novembre 2016 Fédération de pêche, Tarbes ² Comment faire émerger une bonne gouvernance ? Que faire et comment ?	
		12h30	Repas	12h45	Repas
18h15	Accueil Allocution de bienvenue Président Grand Tarbes, M.HABAS Présentation de la session , objectifs, contenu : AEAG, Mme MABRUT,	14h	Visite des aménagements à Montgaillard Illustration de la solidarité amont/aval, rural/urbain végétalisation des berges, espaces de mobilité (CCHB ou SIMA) Gestion des atterrissements, génie végétal	14h	Les perspectives : loi Notre, Gemapi, petit cycle de l'eau : Mr REVILLIER, CAGT Quel accompagnement, financier, juridique, fond de solidarité comment faire évoluer les statuts d'un syndicat, quelles compétences ?
18h45	Comment fonctionne une rivière : • Christian BEAUFRERE (Geodiag) • Film -Jérémie ASTAU, institution Adour	Fin 17h	Fin de la journée	15h	Échange sur les résultats des ateliers : Quelle organisation mettre en œuvre sur le Haut Adour ? comment optimiser les forces et lever les freins ?
19h45	Le cadre réglementaire et les outils DCE DCE-Loi sur l'eau- SDAGE / SAGE, GEMAPI : M.CHEVALIER PAPI / PPG / DIG : DDT M LISCH			16h30 17h	Les suites de la session, Remplissage des fiches évaluation Bilan session Pot final
20h30 21h 00	Discussions Buffet				

² Fédération de pêche des Hautes-Pyrénées – 20 bd du 8 mai 1945 à Tarbes

5. Le diagnostic du bassin Haut-Adour

De la Haute Bigorre jusqu'à l'agglomération de Tarbes

(Source : fiche de présentation du bassin, agence de l'Eau Adour-Garonne)

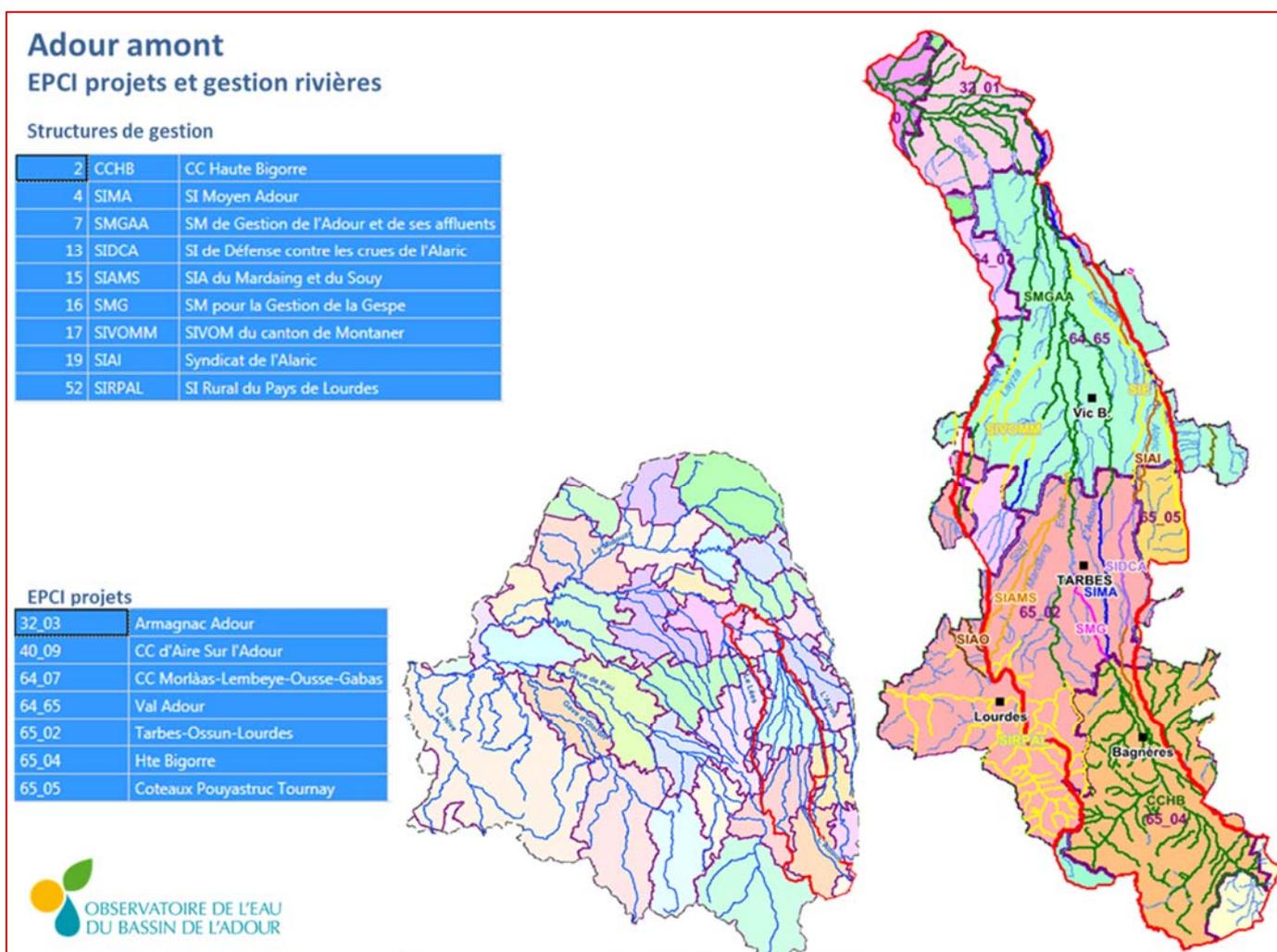
CARACTERISTIQUES DU BASSIN

Le territoire couvre la tête de Bassin Versant de l'Adour (400 km²). Le secteur montagnard (altitude max : 2877 m) est caractérisé par des cours d'eau soumis :

- à un climat de type montagnard sous influence océanique,
- et à un régime hydrologique de type torrentiel pluvio-nival c'est-à-dire des crues automnales et printanières (crues de référence : 03/02/1952, sup. 50ale ; 05/10/1992, 50ale), un étiage important en fin d'été (min relevé à Asté en février 1949 : 1.63 m³/s).

Il y a 100 kms de cours d'eau principaux, chevelu de petit cours d'eau d'altitude très nombreux, environ 10 kms d'annexes fluviales accompagnent l'Adour et 2 canaux importants (Gespe, en RG et Alaric en RD).

Source : AEAG, observatoire de l'eau du bassin Adour, 2016



LES ENJEUX

L'enjeu le plus important est situé à l'aval du territoire : l'agglomération tarbaise de 81 000 habitants (altitude min : 319 m / distance kilométrique entre les 2 altitudes extrêmes : 43 km).

Par ailleurs, la région de Bagnères-de-Bigorre présente des pôles touristiques, d'emploi, d'équipement et de services. Elle est à la limite entre milieu rural en amont et milieu tendant à s'urbaniser en aval (développement important des communes situées entre Bagnères et Tarbes).

L'agriculture est basée sur un agro-pastoralisme en montagne avec un élevage extensif et une maïsiculture en plaine.

Le tourisme est important avec la proximité de stations de ski, du thermalisme, la route des cols et des activités sportives.

Dans le domaine du grand cycle de l'eau, en 2016 et suite aux 10 ans de Contrat de Rivière du Haut Adour, les enjeux majeurs du bassin sont :

- L'amélioration du fonctionnement hydromorphologique des cours d'eau du Haut Adour,
- La mise en place de la GeMAPI.

INSTITUTIONS ET GOUVERNANCE

De nombreuses structures existantes doivent se restructurer dans le cadre du SDCI (Schéma Départemental de Coopération Intercommunale) et de la GeMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations).

Les structures gestionnaires de cours d'eau du territoire du Haut-Adour sont :

- la Communauté de Communes de la Haute Bigorre (CCHB, 24 communes, 18 000 hab),
- le Syndicat Intercommunal du Moyen Adour (SIMA, 8 communes, 11 700 hab) et des communes d'Allier, Bernac-Dessus, Germs/O et Vielle-Adour (+ 1 300 hab).
- le Syndicat de défense contre les crues de l'Alaric (5 communes entre Allier et Orleix),
- le Syndicat Mixte pour la gestion de la Gespe (7 communes entre Hiis et Laloubère),
- l'ASA (Adourette, Hiis-Arcizac-Adour, Agaou, Soues-Horgues-Laloubère).

Les autres gestionnaires sur le BV Adour amont sont :

- l'Institution Adour : SAGE Adour amont
- le Syndicat mixte de gestion de l'Adour et de ses affluents (SMGAA)
- le Syndicat Mixte du Haut et Moyen Adour (SMHMA)

Plusieurs EPCI se trouvent sur le territoire :

- la Communauté de communes (CCHB) Haute Bigorre qui porte la compétence "rivière" (politique portant sur l'aménagement et l'entretien des canaux et rivières),
- la CC Gespe Adour Alaric où les communes riveraines de l'Adour adhèrent au SIMA-Syndicat Intercommunal du Moyen Adour (réparation et lutte contre les dommages causés par les crues de l'Adour) ; concernant les communes riveraines de l'Adour → Syndicat de l'Alaric (syndicat d'irrigation, 60 km, 3 sections),
- la CA-Communauté d'Agglomération Grand Tarbes en aval intervient au bord de l'Adour uniquement pour protéger l'aménagement du Caminadour,
- la CC du Montaigu (Germs-sur-l'Oussouet) qui n'a pas de compétence rivière. Germs/O adhère au Syndicat Intercommunal Rural du Pays de Lourdes pour la gestion des cours d'eau de son territoire.

Contrat de rivière

- 1994 : émergence du souhait de mise en place d'un **contrat de rivière** suite à la crue de 1992 (prise de conscience du manque d'entretien).
- Déc. 2001/Déc. 2006 : animation du Contrat de Rivière du Haut Adour par le SMHMA.
- 2007 : année de bilan (effort important de dépollution menées pendant toute la période du contrat) et de rédaction d'un avenant.
- 2008-2010 : avenant au contrat (poursuite des travaux de dépollution + volet "milieu aquatique" davantage développé).
- 2011 : bilan de l'avenant (constat d'un travail à mener sur l'amélioration de l'hydromorphologie).
- Entre 2002 et 2010, près de 25 M€ ont été engagés en faveur de l'Adour sur le haut bassin versant.

Un 2^e contrat

- 2012 : lancement de la procédure d'élaboration d'un **second Contrat** de Rivière du Haut Adour, avec notamment l'étude définissant une stratégie de gestion de l'Adour sur son haut bassin. Objectif : élaborer un Programme Pluriannuel de Gestion des cours d'eau du Haut Adour et établir le volet B (relatif aux milieux aquatiques) du contrat de rivière.
- Fin 2015, l'étude n'est pas achevée. En parallèle, le SMHMA a poursuivi l'animation des actions inscrites dans le Contrat de Rivière du Haut Adour.
- 01/12/2015 : Arrêté préfectoral portant approbation du SDAGE Adour-Garonne 2016-2021 :
 - L'état des lieux indique que les cours d'eau du Haut Adour sont en bon état, preuve que les actions menées dans le cadre du contrat de rivière ont porté leurs fruits.
 - Un 2^e contrat de rivière sur le Haut Adour ne semble plus être l'outil pertinent d'animation. Cependant un travail important reste à mener concernant les fonctionnalités hydromorphologiques. Le PPG peut répondre à cet objectif.
 - Réorientation des missions du SMHMA pour les années 2016 et 2017 : mise en œuvre du PPG et mission d'accompagnement du territoire dans la mise en œuvre de la GeMAPI (but : optimiser la gouvernance du grand cycle de l'eau).

SAGE

- **En parallèle, émergence du SAGE Adour amont (avec la contribution du SMHMA à sa rédaction).** Arrêté préfectoral d'approbation signé en mars 2015. Structure porteuse : Institution Adour

PAPI

- Concernant le **PAPI** : démarche initialement prévue dans l'étude définissant une stratégie de gestion de l'Adour sur son haut BV. Les services de l'Etat lançant en même temps l'élaboration des PPR sur les communes entre Bagnères et Tarbes, ce volet a été retiré du cahier des charges. Les PPR sont actuellement en cours d'élaboration.

POINTS FORTS DU TERRITOIRE

- 10 années d'animation du Contrat de Rivière du Haut Adour ont permis une **sensibilisation-formation** des élus à cet outil et aux modalités de fonctionnement des cours d'eau et d'intervention dans ces derniers.
- L'état des lieux/diagnostic, la définition des enjeux/objectifs de gestion des cours d'eau, les règles de gestion, la conception d'un espace de mobilité admissible sont partagés de tous (concertation réunissant élus, usagers, techniciens, services instructeurs et financiers...).
- Le Fleuve Adour est resté globalement **en zones naturelles non construites** (hormis l'agglomération de Bagnères et Tarbes) permettant la mise en œuvre de l'espace de mobilité.
- Un technicien rivière identifié par les riverains est compétent sur tout le territoire (connaissance fine du territoire et de l'historique de fonctionnement).
- Une chargée de mission accompagne le territoire dans la mise en œuvre des actions.
- Une "brigade verte" au sein du service environnement sur la CCHB peut réaliser des travaux d'entretien courant.

POINTS FAIBLES DU TERRITOIRE

- L'enchevêtrement des structures rend les actions difficilement lisibles (qui fait quoi, à qui doit-on s'adresser).
- Les structures ont des modes de fonctionnement différents (CCHB et SIMA).
- Nombreuses missions de la « brigade verte » en plus de celles liées à la rivière.
- Il existe une méconnaissance de la culture du risque.
- La Communication / porté à connaissance des actions réalisées est insuffisante auprès du grand public.
- La Complexité administrative et l'horizon 2018 (mise en œuvre de la GeMAPI) doivent être l'occasion d'optimiser la gouvernance du grand cycle de l'eau.
- De nouveaux élus sur le territoire suite aux élections de 2014 peu informés des problématiques de l'eau.

6. Journée 1 - 28/09/2016 : « Comprendre la rivière »

18h15	Accueil
18h45	Allocution de bienvenue, Président Grand Tarbes- Charles HABAS Présentation de la session, Agence de l'Eau Adour-Garonne Véronique MABRUT
19h45	Comment fonctionne une rivière : <ul style="list-style-type: none">• Christian Beaufrère (Geodiag)• Film -Institution Adour
20h30	Le cadre réglementaire et les outils DCE : <ul style="list-style-type: none">• DCE-Loi sur l'eau- SDAGE / SAGE Gemapi, JJ CHEVALIER• PAPI / PPG / DIG : DDT Benoît Lisch
21h00	Discussions
21h15	Buffet

① [J1 Liste d'émargement \(en annexe\)](#)

INTRODUCTION

La soirée a commencé par une allocution de bienvenue de Charles HABAS, Président du Grand Tarbes. Véronique Mabrut de l'Agence de l'eau Adour Garonne a ensuite introduit la soirée.

La session RIVIERE-Partage de l'eau du Haut-Adour est envisagée sous la forme d'une formation sur les acteurs de l'eau. La multiplicité des acteurs de l'eau, la question récurrente du « qui fait quoi » nécessitent plus de lisibilité. Quel est l'intérêt de la gestion d'un cours d'eau qui structure le territoire. Le contexte est souvent méconnu des acteurs. Par ailleurs, la réforme territoriale entraîne de nombreuses questions sur les fonctionnements et l'organisation actuels et futurs, notamment qui et comment exercer la GEMAPI ? Il est donc nécessaire de donner des clés de compréhension aux élus pour qu'ils deviennent les décideurs de demain.

COMPRENDRE LA RIVIERE

Le fonctionnement du cours d'eau et leur gestion intégrée, Christian Beaufrère - GEODIAG

① [Diaporama Jour1_GeoDiag_haut-adour_16-09-28](#)

L'objectif de cette présentation est de comprendre à quoi engage la compétence GEMAPI. Après avoir décrit la cohabitation du bassin versant et de l'espace rivière, le processus et le fonctionnement hydromorphologique ont été expliqués. L'impact des activités humaines sur ce fonctionnement a ensuite été présenté. En effet, les pressions anthropiques ont modifié les paramètres des cours d'eau et des aménagements sont mis en place pour essayer de réduire les impacts. Comprendre le fonctionnement des cours d'eau permet donc d'appréhender l'interdépendance amont-aval, rural/urbain et de mieux gérer les risques et la ressource naturelle. L'hydromorphologie est alors un outil de connaissance et d'aide à la décision pour définir la gestion la mieux adaptée à chaque cours d'eau. C'est un jeu d'équilibre. Chaque cas est particulier, chaque modification génère des modifications et des impacts.

Questions, débat :

- Méconnaissance des élus et des riverains sur le fonctionnement des cours d'eau. Solution proposée : la sensibilisation comme moyen de reconquérir la connaissance
- Gouvernance et mise en place de la gouvernance. Quelle est l'échelle d'intervention ? Cours d'eau, bassin, ensemble des bassins ? Avec quels moyens ? Chaque intervention peut avoir des conséquences. Il est donc nécessaire d'avoir une cohérence sur tout le bassin, dans la gestion et dans les aménagements. Or, actuellement, pas de cohérence.
- Opération d'aménagement. Niveau de décision. Qui prend la décision au final pour les opérations aménagement ? Quel équilibre pour le cours d'eau ?
- Comment gérer le risque inondation en mesurant les impacts ? Quelle maîtrise ?
- Information essentielle à l'amont et à l'aval.

Film : Adour-Espace de mobilité par l'Institution Adour

① <https://www.youtube.com/watch?v=uV-yFdzOrUs>

Ce film retrace l'expérience menée par l'Institution Adour entre Tarbes et Aire pour restituer son espace de mobilité à l'Adour. Il est basé sur les témoignages de riverains, élus et techniciens. L'institution Adour n'a pas la même activité partout et donc cela dépend de la compétence que les départements lui confèrent. Il y a également une question d'opportunité pour mettre en place ce type de projet. L'Institution n'est pas sollicitée de la même façon sur tout le territoire. L'Institution Adour est porteur de la suite de cette démarche, dans un troisième programme mais avec d'autres structures porteuses. Un travail d'animation est réalisé. Par ailleurs, la déconnection du portage avec le local est intéressant.

Questions, débat :

- Acquisition foncière comme outil. Qui accompagne le maître d'ouvrage ? Qui finance ? Qui est compétent ?
- Comment définir pour chaque élu son espace de mobilité ? Quels sont les outils existant pour travailler avec les élus ?
- Comment répondre au besoin de concertation des élus pour une gestion globale ?

LE CADRE REGLEMENTAIRE ET LES OUTILS DCE

M. CHEVALIER, Agence de l'eau Adour-Garonne et M. LISCH, DDT

DCE, Loi sur l'eau, SDAGE, SAGE, GEMAPI, PAPI, PPG, DIG

① [Diaporama_Jour1-Intervention DDT-AE-220916](#)

Cette intervention avait pour objectif de présenter le cadre réglementaire et les outils réglementaires notamment ceux de planification.

Après un bref rappel historique et une présentation succincte de la Directive Cadre sur l'Eau, les outils principaux de la réglementation ont été évoqués :

Outils	Objectifs	Echelle	Pour en savoir plus
SDAGE -Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des eaux du Bassin Se décline en PDM : Programme de mesures (recueil d'actions)	Retour au bon état des masses d'eau mais également garantir la non dégradation de l'état des eaux	Grand bassin hydrographique	http://www.eau-adour-garonne.fr/fr/quelle-politique-de-l-eau-en-adour-garonne/un-cadre-le-sdage/sdage-pdm-2016-2021.html
SAGE - Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux	Concilier développement économique, aménagement du territoire et gestion équilibrée et durable de la ressource en eau	Bassin Versant	http://www.gesteau.eaufrance.fr/presentation/sage .../...

Outils	Objectifs	Echelle	Pour en savoir plus
PGE-Plan de Gestion des Etiages	Préciser les modalités de maintien ou de rattrape des débits d'objectifs d'étiage Atteindre l'équilibre entre prélèvements et ressources	Périmètre donné	
PAPI-Programmes d'actions et de préventions des inondations	Promouvoir une gestion intégrée des risques d'inondation en vue de réduire leurs conséquences dommageables sur la santé humaine, les biens, les activités économiques et l'environnement.	Bassin de risque	http://www.developpement-durable.gouv.fr/Les-programmes-d-actions-de_24021.html
PPG- Programmes pluriannuels de gestions des cours d'eau	Programmer et d'assurer une cohérence des travaux sur l'ensemble des bassins versants de la source vers la confluence mais aussi dans le temps avec le respect du développement de la végétation et de l'évolution morphodynamique des cours d'eau.	Bassin versant	
La réglementation IOTA- installations, activités, travaux ou ouvrages	Procédures d'autorisation, d'enregistrement et de déclaration pour les Installations, ouvrages, travaux et aménagements		
DIG-Déclaration d'Intérêt Général	Permettre à un maître d'ouvrage public d'entreprendre des études ou des travaux présentant un caractère d'intérêt général		

DEBAT

- Qu'en est-il du Droit de l'Eau ? Le droit de l'eau est perpétuel, il est soumis à des prescriptions particulières. (Pour en savoir plus : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/Les-droits-fondes-en-titre.html>)
- Loi Notre-Loi GEMAPI : Quelles structures? Quelles compétences ?

Photographie 1 : Soirée Session Haut-Adour-J1



La première journée de la session Haut-Adour s'est terminée sur des interrogations avec la perspective d'en débattre au cours de la seconde journée.

7. Journée 2 – 12/10/2016 : « Mieux se connaître »

9h	Accueil, rappel des objectifs de la journée : OIEau
9h15	Présentation du cadre institutionnel général <ul style="list-style-type: none">• Agence de l'Eau Adour-Garonne, JJ CHEVALIER• DDT, Benoît LISCH• SMHMA, Marion CHERRIER ou Patrick BORNUAT,• Institution Adour-Mme Aurélie DARTHOS• Syndicat Alaric, Daniel LASHERAS• Onema, Laurent DELISEE• CATER, Yves Saint-Martin
11h	Pause
11h15	Témoignages d'acteurs <ul style="list-style-type: none">• SMGAA, Frédéric Ré• Retour sur la Nive (fonds de solidarité) Jean-Michel GALANT, Miren ITURRIOZ
12h30	Repas
14h	Visite des aménagements à Montgaillard <ul style="list-style-type: none">• Illustration de la solidarité amont/aval, rural/urbain• Végétalisation des berges, espaces de mobilité (CCHB ou SIMA)• Gestion des atterrissements, génie végétal
17h	Fin

① [J2_Liste d'émargement \(annexe\)](#)



Objectif : La journée 2 de la session RIVIERE-Partage de l'eau du Haut-Adour avait pour objectif de mieux faire connaître les institutions, leurs missions et leurs compétences.

LE CADRE INSTITUTIONNEL GENERAL

L'Agence de l'Eau Adour-Garonne, Jean Jacques CHEVALIER

① [J2_AEAG_12_10_2016_session_RIV_HautAdour](#)

① <http://www.eau-adour-garonne.fr/fr/index.html>

Créée par la loi sur l'eau de 1964, l'agence de l'eau Adour-Garonne est un établissement public de l'État. Elle a pour missions de lutter contre la pollution et de protéger l'eau et les milieux aquatiques.

La Direction Départementale des territoires- Benoît LISH, DDT

① [J2_DDT_LISCH_session_riviere_HautAdour](#)

Son rôle est de veiller au développement et à l'équilibre des territoires, en particulier dans les domaines de l'agriculture, de la protection de l'environnement, de l'urbanisme, du logement et des transports.

Le Syndicat Mixte du Haut et Moyen Adour-SMHMA, Marion CHERRIER - Patrick BORNUAT

① [J2_Présentation_SMHMA-12_10_16](#)

① http://www.cr-hautadour.com/contrat_de_riviere.html

Le Syndicat Mixte du Haut et Moyen Adour (SMHMA) est chargé d'assurer l'animation du contrat de rivière et de faire appliquer le programme d'actions élaboré.

L'Institution Adour, Aurélie DARTHOS

① <http://www.institution-adour.fr/>

L'institution Adour est un établissement public interdépartemental constitué en 1978 par les 4 conseils généraux du bassin de l'Adour (Hautes-Pyrénées, Gers, Landes et Pyrénées-Atlantiques) pour gérer le fleuve Adour de sa source à l'embouchure. C'est donc un EPTB de périmètre élargi sur le territoire.

Le syndicat Alaric, Daniel LASHERAS

Créé durant l'époque Napoléonienne, le syndicat Alaric est constitué de riverains du cours d'eau et compte une majorité d'adhérents issus du monde agricole. Les missions du technicien rivière sont principalement la manœuvre de vannes et l'entretien des passes à poissons.

Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques-Onema, Laurent DELISEE

① [J2_ONEMA_session_rivière_Haut_Adour_12oct2016](#)

① <http://www.onema.fr/>

L'Onema contribue à la préservation et à la restauration du bon état des eaux, lacs, rivières, fleuves, milieux humides, eaux littorales et de leurs milieux aquatiques. Laurent Délisée revient sur le rôle de police et la représentation importante sur le terrain de l'ONEMA.

Cellule d'Animation Territoriale de l'Espace Rivière - CATER65, Yves SAINT-MARTIN

① [J2_La_CATER_65](#)

La politique menée par le Département en faveur des milieux aquatiques s'appuie depuis 1998 sur une Cellule d'animation territoriale à l'entretien des rivières (CATER).

Les interventions de la CATER répondent aux objectifs du SDAGE Adour Garonne 2010-2015 en particulier et aux enjeux qui attendent le département dans ce domaine. La réalisation schéma départemental de l'eau est l'une des traductions du rôle de la CATER, qui dépasse le rôle de conseil aux collectivités publiques.

TEMOIGNAGES D'ACTEURS

Le Syndicat Mixte de Gestion Adour Affluents-SMGAA, Frédéric Ré

① <http://adouretaffluents.fr/sgmaa/>

Structure de proximité, le SMGAA répond aux enjeux locaux de la gestion des cours d'eau avec deux objectifs principaux : la prévention des risques et la mise en valeur de l'Adour et de ses affluents.

① Jour 2 SMBVN Nive 12Oct16

Entre autre actions exposées, Le syndicat de la Nive a particulièrement illustré les enjeux des DIG notamment dans le cadre d'une substitution aux riverains pour effectuer les actions prioritaires relevées sur les berges dans le cadre des programmes de mesures. Par ailleurs la promotion de l'agriculture biologique promue fortement par le Syndicat est également à inscrire dans la protection qualitative des eaux de la Nive.

REACTIONS ET ELEMENTS DE DEBAT A L'ISSUE DES PRESENTATIONS

L'ensemble des acteurs reconnaît que la connaissance des intervenants est essentielle pour discuter des futurs périmètres de compétences.

La présentation exhaustive de l'institution Adour provoque quelques réactions sur son positionnement très fort, l'importance de la structure mais aussi sur une particularité de son statut EPTB et des acquisitions foncières réalisées sous ce statut.

Le syndicat Alaric rappelle ses spécificités et son antériorité lié aux adhérents agricoles et sa création à l'époque napoléonienne pour entretenir et faciliter la gestion de la ressource vers les usages agricoles. Les questionnements de transfert de compétence toucheront sans doute les 250 adhérents agricoles.

Plusieurs questions ont été posées notamment aux services de l'état et à l'agence en ce qui concerne les DIG déposées ou obtenues (syndicat de la Nive pour les actions prioritaires sur les berges et la promotion de l'agriculture biologique).

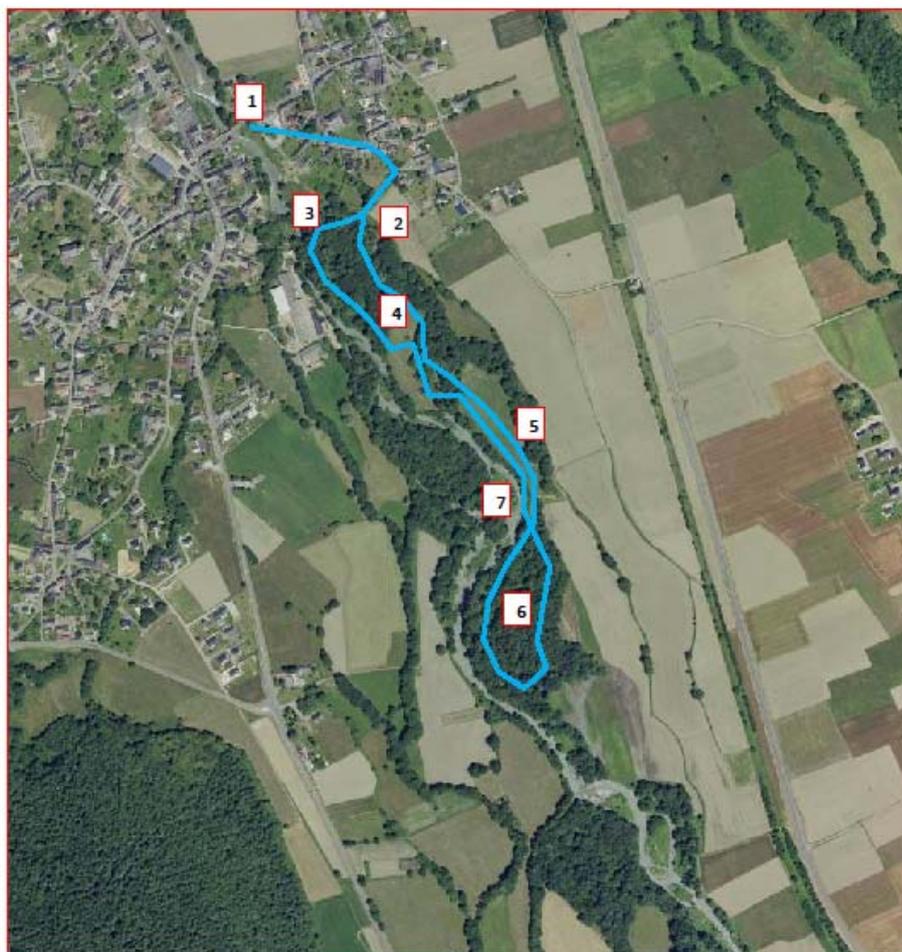
Le SMGAA a présenté ses interventions importantes et son expérience des solidarités amont aval. Un débat ouvert a eu lieu sur le regroupement cohérent des structures sur un périmètre cohérent sur Adour Aval. A noter que les questions sur les DIG ont obtenu une réponse spécifique par le SMGAA qui a géré une demande unique regroupant DIG et dossier loi sur l'eau pour l'ensemble de ses actions au sein d'un programme global, financé de 30 à 60 % par l'Agence. Ce fonctionnement semble unique et très sécurisant pour le syndicat.

VISITE DES AMENAGEMENTS - MONTGAILLARD

La visite organisée s'est avérée très attractive et informative, avec l'illustration des actions menées sur l'Adour et son lit par le syndicat SMHMA.

Le plan ci-dessous montre les principaux points d'intérêt, il est relayé par les photographies suivantes prises lors de la visite.

Session rivière du bassin du Haut-Adour
Visite terrain du 12 octobre 2016 - Montgaillard



- 1- Pont du Diable
- 2- Présentation générale
- 3- Roche mère
- 4- Champs d'expansion de crues
- 5- Génie végétal
- 6- Forêt alluviale et réseau secondaire
- 7 Atterrissement et écoulement en tresse



Traitement des berges en amont du principal obstacle à l'écoulement.



Chemin d'entretien de la ripisylve (noter les renouées du Japon particulièrement présentes sur le site).



Une des nombreuses annexes vues sur l'Adour à Montgaillard



Prairies inondables

CONCLUSION ET PERCEPTION DE LA 2^E JOURNEE

Il faut noter que cette réunion orientée vers la présentation des acteurs sur le Haut Adour et l'Adour en général a été fortement attractive au vu du nombre de participants. Les présentations, explicitant d'une façon assez exhaustive les rôles de chacun, et les réalisations marquantes, n'ont pas amenées de nombreuses questions durant la session elle-même. Néanmoins les discussions semblent s'être amorcées fortement entre les participants durant le repas. Il apparaît clairement que les positions des syndicats sont ouvertes sur une future gouvernance mais que cette dernière est appréhendée comme complexe à mettre en œuvre. De nombreuses questions se posent également sur le rôle de l'institution Adour et son positionnement éventuel dans les prises de compétences.

Les SMHMA, le SMGAA et le Syndicat de la Nive ont démontré leur savoir-faire par les présentations mais aussi par la visite organisée par le SMHMA. L'institut Adour également a démontré son action avec des particularités notamment liées aux acquisitions foncières réalisées facilitant la mise en place de mesures de gestion. Le syndicat Alaric quant lui, a exprimé son fort particularisme lié à ses adhérents agricoles.

Sans être exhaustif, il y a donc un ensemble de structures conscientes des bouleversements de gouvernance nécessaires dans le futur pour des raisons administratives mais également des raisons de mutualisation et d'efficacité. La solidarité amont-aval est également comprise et intégrée dans les objectifs futurs de tous.

Il n'est pas noté d'opposition forte entre les acteurs mais bien une volonté d'aboutir ensemble à une solution de gouvernance future optimale. Néanmoins cette dernière ne semble pas se dessiner facilement et soulève des inquiétudes légitimes.

8. Journée 3 – 08/11/2016 : « Comment faire émerger une bonne gouvernance ? Que faire et comment ? »

9h00 Accueil

- **Introduction** à la loi GEMAPI, une nouvelle gestion des rivières (film)
- **Travaux en ateliers** - Quelle gouvernance sur le Haut Adour ? Forces faiblesses, opportunités, menaces
- **Témoignages d'acteurs** : Compétences GEMAPI-PAPI-PPG, Pays de Lourdes et des vallées des gaves, Mme CARRERE
- **Visite** à Soues : conséquences d'effacement du seuil - M. CAZAUX (SMHMA), M. DALMIERES (CAGT)

12h30 Déjeuner

14h00

- **Les perspectives** : loi Notre, Gemapi, petit cycle de l'eau : Mr REVILLIER , CAGT
- **Quelle organisation** mettre en œuvre sur le Haut Adour ? – Echanges sur les résultats des travaux en groupe

17h Quelles suites ? Fin de la session

① [J3 Liste d'émergence \(en annexe\)](#)

INTRODUCTION

La journée a pour objectif de questionner les participants sur « Comment faire émerger une bonne gouvernance ? Que faire et comment ? »

Le premier jour de la session a permis de rappeler les fondamentaux (« Comprendre la rivière »), le 2^e jour a été l'occasion d'apprendre à mieux se connaître, le 3^e jour est consacré à questionner les participants sur « comment travailler ensemble », quels champs possibles, comment se partager les compétences. Il s'agit d'encourager la discussion et les échanges sur le scénario le plus probable pour gérer la rivière : par des conventions ? par une coordination renforcée ? par une seule structure ? Afin de donner tous les éléments de réflexion aux participants, au préalable aux échanges, deux interventions ont permis de rappeler et de préciser les conséquences organisationnelles et institutionnelles de la loi Notre et de la loi GEMAPI.

TEMOIGNAGES D'ACTEURS

Compétences GEMAPI-PAPI-PPG, l'expérience du Pays de Lourdes et des vallées des gaves, Mme CARRERE (PLVG)

① J 3_Compétences_GEMAPI_PP_PLVG

Avant 2013, le territoire du syndicat mixte PLVG était très morcelé (5 unités de gestion non hydrographiques) ce qui constituait un frein à la mise en place d'une gestion globale et cohérente. Les épisodes de crues de 2013 ont été un révélateur de ce besoin d'une gouvernance unique.

Avec l'embauche d'un chargé de mission pendant 1,5 an, et le recrutement d'un bureau d'études (pour les aspects juridiques et financiers) permettent d'étudier la pertinence et la faisabilité de d'exercer la compétence GEMAPI à l'échelle du PLVG.

Le périmètre du PLVG est pertinent sur le plan hydrographique (Bassin versant Amont du Gave de Pau), sur le plan de la gestion des enjeux (rapprochement des logiques amont/aval pour la prévention des inondations, intérêts communs dans la gestion des milieux aquatiques et plus globalement de la préservation des espaces naturels, des habitudes de travail (animation à l'échelle du PLVG, mutualisation techniciens rivière), une opportunité de mutualiser des expertises-métiers, des moyens humains actuels positionnés plutôt au centre du périmètre.

Avant que la compétence puisse être transférée au PLVG il faut que, dans un premier temps, les communes aient transféré cette compétence à leurs communautés de communautés. Ces dernières pourront alors, dans un deuxième temps, transférer cette compétence au PLVG.

Les opérations à mener de front liées au transfert de compétence doivent définir : la clé de répartition des contributions au PLVG, la dissolution et fusion de syndicats, le traitement des impacts des transferts (charges, biens, personnel, ...).

Au 1^{er} janvier 2017 deux communautés compétentes en GeMAPI avec le transfert de la compétence par le PLVG sur bassin versant du Gave de Pau amont, une convention par le PLVG sur territoire hors BV Gave de Pau amont. Les syndicats intercommunaux existants n'exercent plus de missions GeMAPI.

Les impacts de ces changements : Transfert des charges des communes aux communautés, transfert des biens, reprise de personnel, des droits et obligations aux communautés puis au PLVG, modification statutaire du PLVG.



LA METHODE DE TRAVAIL

CONCERTATION
ANIMATION



SENSIBILISATION

ACCOMPAGNEMENT



Questions des participants à Mme CARRERE

La première série de questions porte sur les aspects financiers :

- La question de la taxe : doit-on l'instaurer ou pas, quel montant, comment récupérer la taxe des structures qui vont disparaître ?
- Comment est calculée la taxe : par habitant ou par foyer ? le plafond est 40€.
- Comment faire des simulations financière pour définir, la base de calcul, le montant et la répartition de la taxe.
- ...

La nouvelle organisation

- Facilite-t-elle la relation avec l'aval ? Pas particulièrement car le PLVG a peu de relations liées à la gestion de la rivière avec les Pyrénées Atlantiques
- Avez-vous choisis entre plusieurs scénarii ? un scénario a été évident dès le départ et le territoire du PLGV a fait l'unanimité.

Informations par rapport à la taxe :

Les structures intercommunales ont aujourd'hui deux alternatives pour financer cette compétence

- Soit elles la financent sur leur budget principal : c'est le mode de financement le plus souple, mais également le plus opaque. En théorie, les coûts liés à cette compétence seront financés par les recettes de l'EPCI, c'est-à-dire par un cocktail de dotations, fiscalité, autofinancement, emprunts, subventions. Dans la pratique, soit les dépenses liées à la compétence devront se substituer à des lignes budgétaires existantes, soit sa mise en œuvre devra se traduire par une hausse de la fiscalité de l'EPCI, la solvabilité des budgets intercommunaux n'étant pas extensible.

- Soit ils financeront toute ou partie de cette compétence par le produit de la taxe GEMAPI.

La loi MAPTAM avait fortement encadré cette possibilité en conditionnant son vote à la constitution d'un budget annexe spécial. Cette obligation visait à éviter les dérives, telles qu'elles peuvent exister en matière d'ordures ménagères où il est fréquent que les compétences ordures ménagères soient sur-financées (par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères) pour participer au financement du budget principal. Or l'article 32 terC du projet de loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages, dans sa version modifiée par le Sénat le 26 janvier 2016, vient assouplir les modalités de mise en place de la taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations en supprimant l'obligation de créer un budget annexe spécial à compter de 2017, dans l'objectif de favoriser l'efficacité de la mise en place de la compétence GEMAPI.

Autre garde-fou proposé par la loi MAPTAM, **le montant levé par la taxe ne pourra pas excéder 40€ par habitant résidant dans son périmètre (population Dotation Globale de Fonctionnement)**. Dans la pratique, le produit de cette taxe devra être arrêté par l'organe délibérant de l'EPCI avant le 1er octobre de chaque année pour application l'année suivante. Ensuite les services fiscaux traduiront ce produit en point de fiscalité additionnelle. Seront assujettis à cette fiscalité additionnelle, les ménages, mais également les entreprises par le biais du taux additionnel de la cotisation foncière des entreprises et de la taxe foncière.

A partir des recettes nécessaires aux travaux sera calculé, par les services fiscaux, le taux supplémentaire à appliquer à la taxe d'habitation (TH), à la taxe foncière (TF) et à la contribution foncière des entreprises (CFE).

Les perspectives: Loi NOTRe, GEMAPI, petit cycle de l'eau, Mr REVILLIER, Grand Tarbes

[① Jour 3_M Revillier_GdTarbesGEMAPI](#)

M. REVILLIER rappelle le contexte réglementaire européen et national et focalise sur la compétence GEMAPI.

La compétence GEMAPI est définie à l'article L211-7-I du Code de l'Environnement, dans ses alinéas 1, 2, 5 et 8:

- L'aménagement de bassin hydrographique ou d'une fraction de bassin hydrographique.
- L'entretien des cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau y compris leurs accès.
- La défense contre les inondations et la mer.
- La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

Au-delà du simple entretien régulier du cours d'eau, cette compétence concerne aussi l'entretien des ouvrages de protection contre les inondations, l'aménagement des zones d'expansion des crues, et la restauration des milieux humides associés.

La présentation aborde les chapitres suivants : Quel est le devenir des syndicats préexistants ? Quelles sont ces modalités d'exercice de cette compétence (syndicat mixte, EPAGE, EPTB) ? Est-ce que la compétence GEMAPI est sécable ? Existe-t-il d'autres moyens d'exercer cette compétence ? Est-ce qu'un syndicat mixte peut exercer la compétence GEMAPI sans être constitué comme EPAGE ou EPTB ? Quelles sont les procédures de création des EPAGE et des EPTB ? Quels sont les critères pris en compte pour définir le périmètre d'intervention d'un EPAGE ou d'un EPTB ? Quelles sont les missions des EPTB ? Quelles sont les missions des EPAGE ? Une institution interdépartementale peut-elle être reconnue comme EPTB ?

Questions, débat

La présentation de M REVILLIER a permis à tous les participants d'éclaircir les possibilités offertes pour exercer au mieux la compétence GEMAPI.

Beaucoup de questions ont tourné autour de la « sécabilité » de la compétence, sur la différence juridique de « déléguer (la responsabilité reste à celui qui a délégué, solution plus souple car réversible) ou de transférer (la responsabilité est prise par le syndicat mixte, solution plus rigide car difficile de sortir d'un syndicat mixte) » la compétence, tout ou partie.

Des interrogations sur la question de l'échelle hydrographique pertinente, qui la décide ? Si les acteurs concernés ne le font pas eux même, le Préfet fixera un territoire.

La création d'un syndicat mixte permettrait de résoudre le problème des communes seules et de combler les territoires orphelins de structures de gestion de cours d'eau sur le territoire du bassin Haut-Adour.

VISITE DE L'EFFACEMENT D'UN BARRAGE

① J3 Visite Soues Note de synthèse

Les enjeux de l'effacement de ce barrage sont : les champs captant de Tarbes, le Pont de Soues, les sports d'eaux vives. Le message que souhaite faire passer les techniciens est qu'il faut attentivement étudier les conséquences de l'effacement d'un seuil ou de son maintien par son aménagement.

Un bureau d'étude a proposé plusieurs scénarii pour ce seuil : un scénario à 300 000 € pour équiper le seuil d'une passe à poisson, un scénario à 20 000 € pour effacer le seuil. Cette dernière solution a été choisie.



Explication de la situation du seuil : Marion CHERRIER (Animatrice Cellule rivières Adour amont, Syndicat Mixte du Haut et Moyen Adour) et Jean-Luc CAZAUX (Technicien Rivière, SMHMA).

Faisant suite au constat de la destruction partielle du seuil lors de la crue de juin 2013, le comité de pilotage du SIMA s'est réuni le 08/10/13, et a acté le démantèlement complet de l'ouvrage suivant la procédure de travaux d'urgence (risque d'accident en cas de rupture des parties restantes).

Le SIMA est désigné maître d'ouvrage pour la réalisation de cette opération ; le SMHMA assiste le syndicat dans la démarche (appui technique et administratif).



Quelques participants à la Session.

TRAVAUX EN GROUPE : QUELLE GOUVERNANCE SUR LE HAUT ADOUR ?

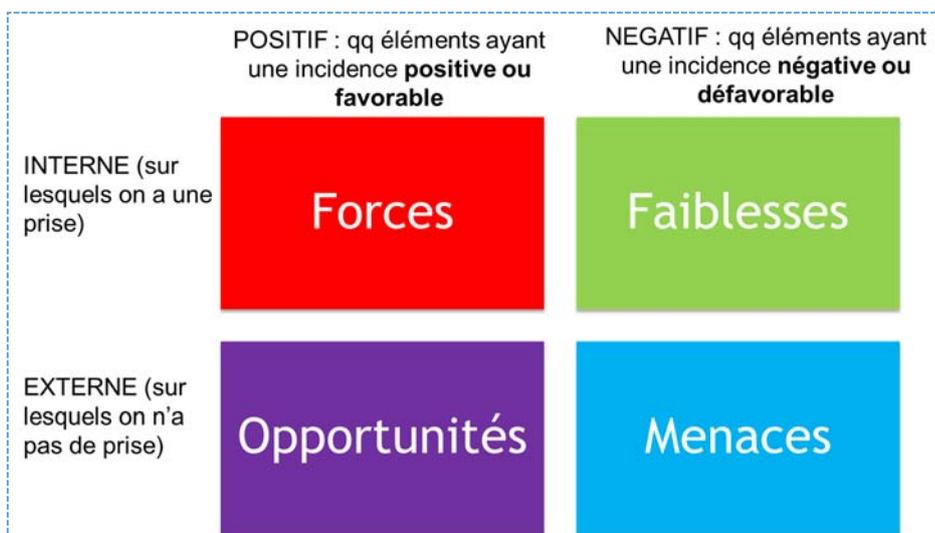
Analyse des forces et faiblesses des différentes formes de gouvernance sur le bassin Haut-Adour

Cette séance a été conduite en groupe pendant 1h30 selon le principe du « world café ». A partir de 4 scénarii d'organisation de la gouvernance proposés ; tous les participants se sont exprimés sur les forces, faiblesses, opportunités, menaces. Une restitution est faite en plénière afin de provoquer un échange collectif.

Les 4 scénarii proposés sont :

- Scénario 1 : Statu Quo, on garde la structuration actuelle, on ne change rien
- Scénario 2 : Le développement de conventions entre les structures
- Scénario 3 : Une coordination par une structure « liante »
- Scénario 4 : La création d'une structure.

Pour chaque scénario, les participants précisent comment peut-on partager les compétences, et qui fait quoi.



Règle du jeu – ateliers – session Rivière Haut Adour (Jour 3)

Restitution du scénario 1 : Statu quo, on ne change rien. Les participants ont exprimé que cette situation n'est pas envisageable ; ce scénario est rejeté



Scénario 1 : Statu quo – on ne change rien	
<p><u>FORCES :</u> Proximité et réactivité des structures Reconnaissance des outils existants (contrat de rivière...) Technicité sur les grosses structures, bonne connaissance du territoire, Sur-mesure en fonction des enjeux,</p>	<p><u>FAIBLESSES</u> Multiplicité des acteurs et tailles de certaines structures (pas de vision ni gestion globale sur le BV) Pas de coordination sur le volet Inondation, Redondance des compétences sur certains secteurs, Peu optimisation des moyens humains et financiers</p>
<p><u>OPPORTUNITES</u> Absence de changement, paix « sociale »</p>	<p><u>MENACES</u> Impossible, non conforme aux loi Notre et GEMAPI SIMA, SIDCA, SIAMS, SIRPAL: disparaissent Transfert des compétences des EPCI, Impossible de lever la taxe GEMAPI directement Eligibilité des financement AE</p>

Restitution scénario 2 - Le développement de conventions entre les structures. Ce scénario est considéré comme une solution transitoire, le temps que tous les territoires s'organisent.



Restitution scénario 2 - Le développement de conventions entre les structures

<p><u>FORCES</u> Stabilité des structures, décision, moyens Mutualisation des moyens Réactivité due à la proximité Travailler ensemble en respectant le rythme de chacun Prise de décision concertée</p>	<p><u>FAIBLESSES</u> Nbre importants de structures Lourdeur admin et risque juridique Convention a une durée et peut se rompre Maintien une segmentation et risque d'isolement Qui fait la coordination de ces conventions Rythme d'engagement financier en fonction des structures</p>
<p><u>OPPORTUNITES</u> Restructuration Créer du lien Harmoniser les compétences et modes de financement → vers une structure unique</p>	<p><u>MENACES</u> Pas de vision globale, manque de recul Loi Notre et Gemapi : respect des échéances</p>

Restitution scénario 3 – Une structure existante coordonnatrice. Ce scénario est également considéré comme une solution transitoire. La structure coordinatrice pourrait être l'institution Adour ou un syndicat pour une période de transition. La question du périmètre d'action a été posée, mais n'a pas été tranchée. Ont été évoqués : le périmètre Amont Adour, le bassin entier, le bassin Haut Adour.



Restitution scénario 3 - Structure existante coordonnatrice transitoire

<p><u>FORCES</u> Présente d'une institution interdépartementale (animation, sensibilisation), Peu de sous bassins non couverts par un syndicat, Structures locales gardent leurs prérogatives sur les travaux et identité Mutualisation des moyens (humains, connaissances, études).</p>	<p><u>FAIBLESSES</u> Questionnement sur la possibilité de mettre en place une telle coordination, alors que les régimes hydro sont très différents (enjeux différents), Financements ? Suppléments par rapport à l'existant pour la coordination, Fonctionnement lourd entre l'existant et cette structure de coordination, Difficulté pour un élu local de s'approprier la coordination, Comment formaliser la mise en place d'une telle structure coordonnatrice ?</p>
<p><u>OPPORTUNITES</u> Plus de facilité pour obtenir des financements Plus d'échange entre structures opérationnelles Transitoire, préfiguration pour aller vers « création d'un syndicat unique » ou « conventions entre structures existantes)</p>	<p><u>MENACES</u> Lisibilité pour les interlocuteurs externes, confusion des rôles</p>

Restitution scénario 4 - Création d'une nouvelle structure. Ce scénario est le plus favorable pour les participants avec néanmoins beaucoup de questionnements : est-ce un syndicat mixte regroupant les EPCI (tous ou une partie) basé sur un bassin versant ? Quel est le périmètre pertinent, la limite amont (les montagnes), quelles limites aval ? Quelles compétences pour cette structure (une partie de la GEMAPI, GEMAPI en entier, GEMAPI + autres compétences avec une organisation par commissions territoriales.



Restitution scénario 4 - Création d'une nouvelle structure

<p>FORCES Simplification, regroupement de structures trop petites en manque de moyens → disparition des structures existantes, Vision générale et géographique plus large, Avoir des commissions territoriales: réactivité, rassurant, connaissance du territoire, Trouver le bon périmètre pertinent ? Ni trop grand ni trop petit, en fonction de la Rivière (BV ou confluence) ou par Enjeux ? Avoir des méthodes et moyens d'intervention et de programmation homogènes sur l'ensemble du périmètre, Plus d'ambition sur le cours d'eau.</p>	<p>FAIBLESSES Représentativité de chaque EPCI Délégation / transfert ? Risque de ne pas aboutir: périmètre, compétences, représentativité, répartition financière, taille (trop grande) Des structures existantes : risque de les impacter Comment gérer les moyens des syndicats existants qui seraient supprimés Périmètre pertinent politiquement, prélèvement de la taxe</p>
<p>OPPORTUNITES EPTB (institution Adour): animation, animation + MO</p>	<p>MENACES</p>

*MO : maitre d'ouvrage

Réactions des participants sur les différentes formes de gouvernance

Des questionnements sur l'organisation : Fait-on table rase de l'existant en créant des intercommunalités ? Créer peu d'intercommunalités (5 par exemple) simplifie la gouvernance

Des questionnements sur la taxe : comment la prélever, comment la répartir sur le territoire de la structure, comment gérer les disparités sur un même territoire, pas obligation de la prélever (impôt). Comment territorialiser la taxe (pas possible aujourd'hui)?

Discussion sur les scénarii :

- Scénario 1 (statu quo) – Scénario 2 (conventions uniquement) = scénarii rejetés,
- Plutôt le Scénario 4 (une nouvelle structure)
- Séparer GEMA / PI et faire un mixte de Scénario 3 (structure existante coordonnatrice) + Scénario 4 (créer une nouvelle structure) : déléguer la compétence PI à un EPTB plus grand, GEMA de proximité.

Que peut-on faire ensemble : structurer le territoire avec la GEMAPI sans perdre les acquis ; affiner les scénarii 3 et 4 en fonction de ce que veulent les EPCI et définir la bonne échelle d'action.

9. Conclusion et pistes d'actions pour demain

Les participants souhaitent se mettre en marche en 2017 afin d'être prêt pour les échéances de 2018 ; ils proposent :

- Etablir des scénarii de périmètre
 - o Organiser des réunions de travail avec les structures syndicales de l'Adour, en 2017 ; utiliser les travaux sur le périmètre comme outil de dialogue entre syndicats et EPCI,
 - o Ne pas laisser le préfet établir le périmètre. Travailler ensemble sur le périmètre puis transmettre une proposition au préfet,
 - o Accompagnement de l'Agence de l'Eau ou session Rivière II ?
- Établir un rétro planning
- Définir les compétences d'une nouvelle structure :
 - o séparer ou non GEMA et PI,
 - o qui fait quoi, qui est dans les syndicats (recenser les communes adhérentes à un syndicat)
- Travailler sur une structuration optimisée
- Discuter avec les EPCI

Mme MABRUT (AEAG) conclut la session Rivière en donnant rendez-vous aux élus pour une demi-journée de travail pour délimiter le périmètre d'action (limites amont et aval du territoire pertinent) à caler dès que possible (début 2017).

10. Evaluation de la session

Sur les objectifs

La session avait pour objectif de mener une réflexion avec l'ensemble des personnes concernées pour faire émerger une bonne gouvernance du grand cycle de l'eau sur le Haut Adour permettant une meilleure lisibilité des actions, la reconnaissance d'une structure de gestion (EPAGE ? élargissement du syndicat de l'Adour et ses affluents jusqu'aux sources) la mutualisation des moyens humains techniciens et élus ;

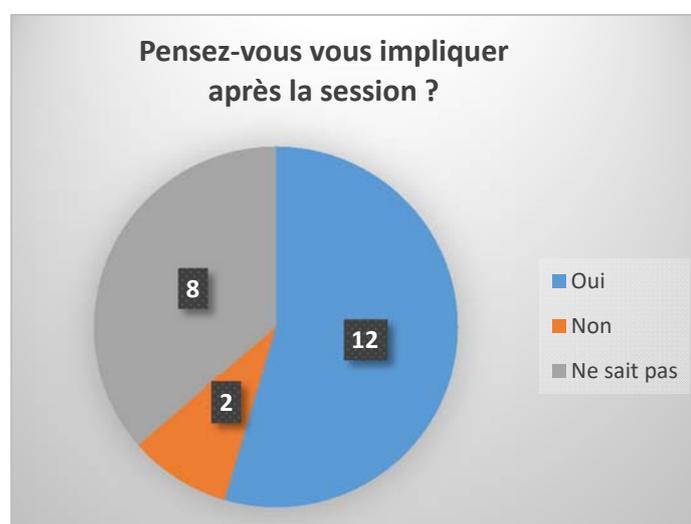
Et avoir les moyens de mettre en œuvre le PPG-Plan Pluriannuel de Gestion des cours d'eau, renforcer les points forts, minimiser les points faibles du territoire.

Cet objectif a été atteint et la session a permis un véritable échange entre les participants et un apport de connaissance sur la réglementation et sur la connaissance des autres.

Cependant il semble que l'attente de certains participants était de définir le périmètre d'actions pertinent. Cet exercice aurait pu être réalisé dans le cadre d'un atelier de la session (cet exercice a été réalisé dans le cadre de la session Tarn aval). Pour les prochaines sessions, il s'agira d'être plus précis sur les attendus de la session pour proposer une animation qui permette d'atteindre ces résultats.

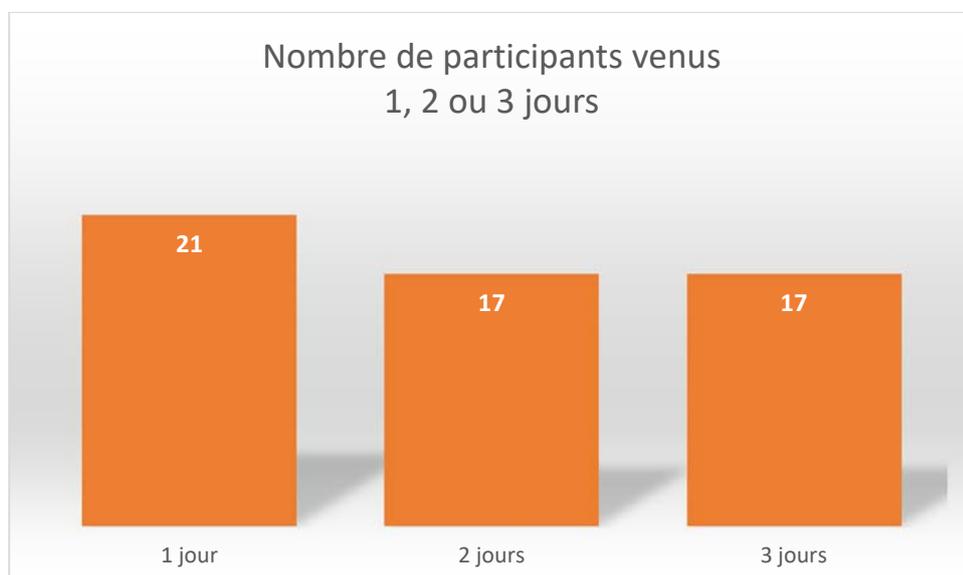
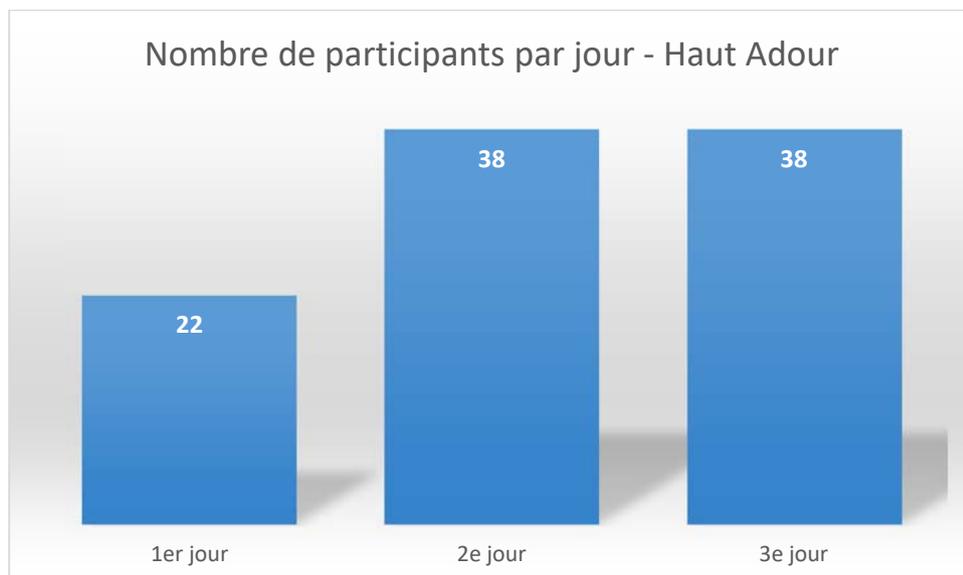
12 personnes (sur les 22 personnes ayant répondu au questionnaire) sont prêtes à s'investir dans l'après session et s'impliquer dans des actions :

- Groupe de travail
- Proposition technique d'un périmètre pertinent pour les futurs EPCI
- Elaboration des scénarios suite à la session,
- Préparation des futures discussions des EPCI
- Réflexion, concertation, sur les différentes échelles pertinentes par rapport aux enjeux et aux positionnements politiques
- Une session complémentaire pour préparer Haut Adour 2018
- Assister à des réunions de réflexion sur la création d'une structure



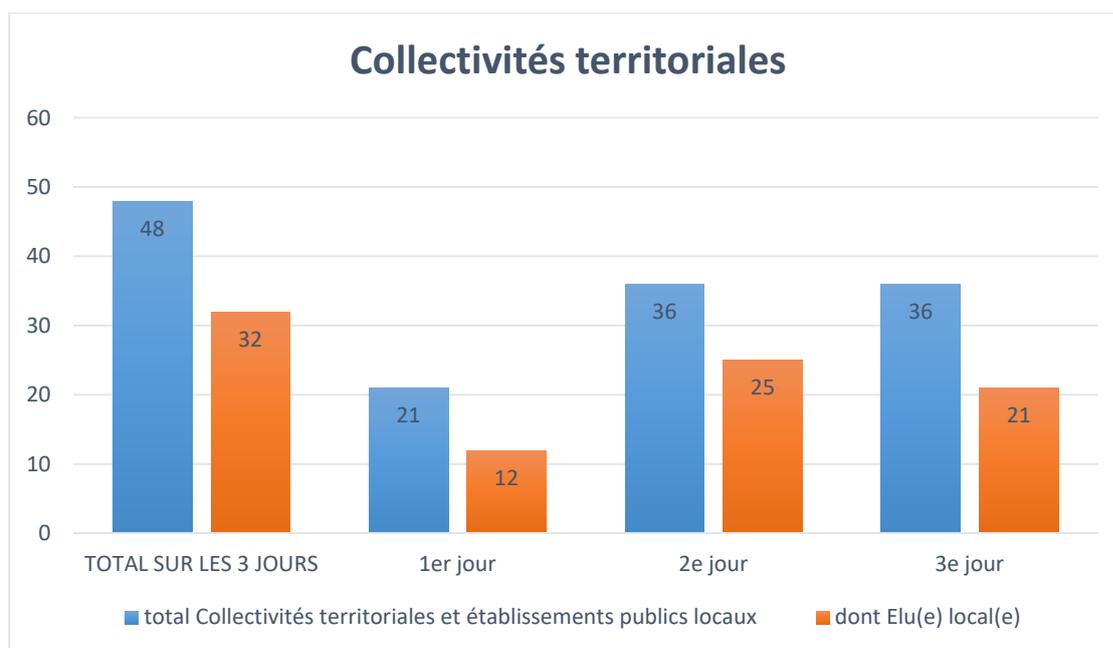
Nombre de participants

Sur les 3 jours de session 55 personnes issues des collectivités territoriales et leurs établissements ont participé (voir la liste en annexe) sur les 76 invitées initialement. Cependant, seulement 17 personnes (liste en annexe) ont participé aux 3 journées. Le premier jour a rassemblé 22 personnes, ce qui est à noter puisqu'il avait été décidé de l'organiser le soir pour attirer plus d'élus. Il semble que la journée soit un meilleur moment pour ce type de réunions de concertation.



Profil des participants

Les participants sont quasi exclusivement des représentants des collectivités territoriales et leurs établissements publics puisque c'est la seule catégorie d'acteurs locaux qui a été invitée à la session. On note 2 représentants de l'Etat, la DDT et l'Onema (hors agence de l'eau qui n'est pas comptabilisée puisque ce sont les organisateurs). Les collectivités territoriales sont réparties ainsi,



Une forte présence des représentants du SMHMA est à noter : sur les 32 élus des collectivités 16 sont des représentants du SMHMA, maires et délégué(e), qui participé un ou plusieurs jours (4 sont venus 3 jours).

Les 15 autres élus, maires ou président de syndicats, hors SMHMA ont participé en général à une journée, voire deux (2 sont venus 3 jours, 4 sont venus 2 jours). Ils ont été moins assidus que les élus du SMHMA.

Niveau de satisfaction

22 participants ont répondu au questionnaire d'évaluation sur 38 participants le 3^e jour.

Tous les répondants sauf un ont trouvé la session opportune voir très opportune dans son ensemble et également pour chacun des trois jours.

Le niveau de satisfaction global de la session est globalement bon à très bon pour tous les items (session agréable à suivre, bien menée, communication bien établie, format de la session).

A la question « **D'autres thèmes auraient-ils été nécessaires**, si oui lesquels »,

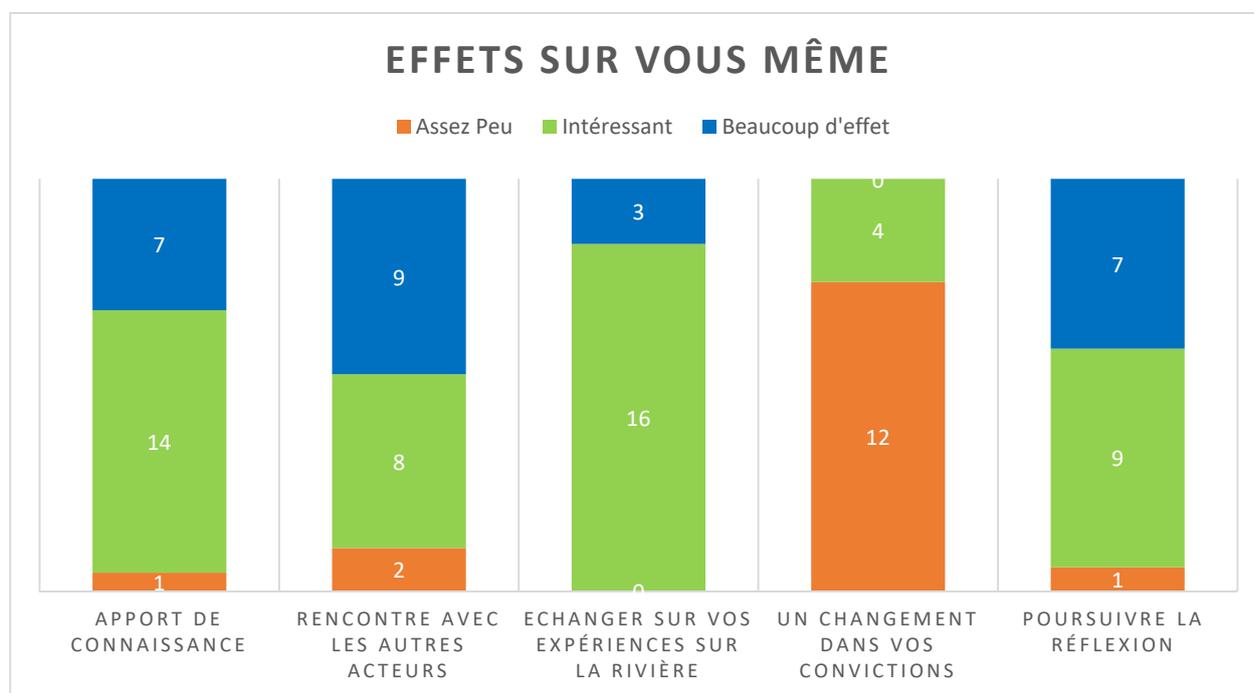
- Compétences GEMAPI, exemples concrets, limites entre GEMA et PI
- Le périmètre reste en suspens alors que c'était la base de la session ; Travailler sur la cartographie pour définir les périmètres pertinents
- Débat prématuré pour un élu par rapport à la mise en place des EPCI
- Réflexion et travaux à approfondir.

D'autres personnes auraient elles dues être présentes, lesquelles et pourquoi ?

- La moitié des répondants indiquent : D'avantage d'élus, Elus du Grand Tarbes (commission environnement), élus des futurs EPCI compétents GEMAPI, collectivités
- Elus participation faible
- Préfecture.

Les effets de la session sur vous-même

(Les chiffres représentent le nombre de répondants)



Les apports de connaissance dans les domaines suivants :

- GEMAPI, compétences des uns et des autres, Transfert et délégation de la GEMAPI, Aspects juridiques de la GEMAPI, taxe, compétences
- Gouvernance, Approfondissement sur la gouvernance de l'eau
- Notre
- Transports solides
- Etat actuel du bassin
- Témoignages intéressants
- Juridique (statuts des syndicats, EPTB, EPAGE)
- Etat des lieux des structures, Découverte des acteurs, la connaissance des structures existantes institutions, sorties de terrain
- Réglementation à venir
- Fonctionnement de la rivière.

Changement dans les convictions

- Nécessité d'une structure pour bassin versant
- Interrogation sur la séparation GEMA et PI
- un enrichissement dû aux témoignages et échanges
- Modalités d'intégration ou pas de leur structure.

11. Annexes

Liste des Participants

Prénom Nom	Fonction	ADRESSE	EMAIL	J1: 28/09/2016	J2: 12/10/2016	J3 : 08/11/2016
ADAGAS Olivier	DDT 65		olivier.adagas@hautes-pyrenees.gouv.fr			1
ALARD Gilles	chef de projet PLUi	CC Du canton d'Ossun	g.alard.cc@orange.fr	0	0	0
ARA Gérard	Maire, Délégué SMHMA	Mairie de Campan		0	1	0
ARAGNOUET Alain	Délégué SMHMA	Mairie de Campan	mairie.campan@wanadoo.fr	0	0	1
ARTIGUES Delphine		Ville de Lourdes	delphine.artigues@ville-lourdes.fr	1	1	1
ASTAU Jérémie	Technicien rivière	Institution Adour		1	1	0
BASTIANINI Jean-Pierre	Délégué SMHMA, Président du SIMA	Mairie de Soues	jpbastianini@hotmail.fr	1	1	0
BEAUFRERE Christian	Chef de projet	GEODIAG	c.beaufreere@geodiag.fr	1	0	0
BELAIR Kévin	SMGAA stagiaire				1	0
BOGA Jean-Yves	Agence de l'eau Adour-Garonne	Toulouse	jean-yves.boga@eau-adour-garonne.fr			1
BORNUAT Patrick	Maire, Président du SMHMA	Mairie de Montgaillard		1	1	1
BRUNE Jacques	Maire, Conseiller Départemental, Président HPTE, Président CCHB	Mairie de Beaudéan	jacquesbrune@yahoo.fr	0	1	1
CARRERE Maryse	Présidente du Pays de Lourdes et des Vallées de Gave	PLVG		0	0	1
CASTEL Luc	Maire, Délégué SMHMA	Mairie de Hiis		0	1	0
CAZAUX Jean-Luc	Technicien rivière SMHMA/Psdt FDPPMA65	SMHMA/FDPPMA65	riviere.smhma@orange.fr	1	1	1
CAZENAVE Eugène	Délégué SMHMA	Mairie de Momères	eugene.cazenave@free.fr	1	1	1
CHÂTEAU Catherine	Ingénieur Santé Environnement	SCHS Tarbes	c.chateau@mairie-tarbes.fr	0	0	1
CHERRIER Marion	Animatrice SMHMA		animation.smhma@orange.fr	1	1	1
CHEVALIER Jean-Jacques		AEAG	jean-jacques.chevalier@eau-adour-garonne.fr	1	1	1
COLOME Chantal		Mairie d'Uzer	mairieuzer@orange.fr	0	1	0

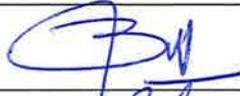
Prénom Nom	Fonction	ADRESSE	EMAIL	J1: 28/09/2016	J2: 12/10/2016	J3 : 08/11/2016
CRAMPES Yves	Adjoint maire T	Mairie de Salles-Adour	yves.crampes@orange.fr	0	1	0
DAGUILLANES Patrice	Délégué SMHMA	Mairie de Salles-Adour	patrice.daguillanes@orange.fr	0	0	1
DALMIERES Nicolas	Technicien rivière	Le Grand Tarbes	nicolas.dalmieres@legrandtarbes.fr	1	1	1
DAL POZZO	Stagiaire Syndicat Alaric					1
DARTHOS Aurélie	Adjointe à la Directrice	Institution Adour	aurelie.darthos@institution-adour.fr	1	1	1
DECKER Marc	Maire	Mairie de Gerde	gerde.mairie@wanadoo.fr	0	1	0
DELISEE Laurent	Service Départemental	ONEMA	sd65@onema.fr	0	1	1
DETHOU Roland	Maire, Délégué SMHMA	Mairie d'Ordizan		0	1	0
DORIGNAC Eric	Délégué SMHMA	Mairie de Saint-Martin		0	1	0
DOUSSON André	Délégué SMHMA	Mairie de Saint-Martin	dousson.andre@orange.fr	0	1	0
DUBARRY Gisèle	Déléguée SMHMA	Mairie de Gerde			0	0
DULAC Vincent	Syndicat Alaric				1	1
FRYSOU Olivier	technicien	PLVG	olivier.frysou@plvg.fr	0	1	0
FUSTIER Céline	Technicienne	PVLG		0	0	0
GALAND Jean-Michel	Président du Syndicat mixte du bassin versant de la Nive			0	1	0
GANDON benoit		Salles Adour			1	1
GAROBY André	Maire, Délégué SMHMA	Mairie d'Antist	mairie.antist@orange.fr	0	1	1
GARROCCQ Marc	2 ^{ème} Vice-président du Grand Tarbes en charge de l'environnement	Le Grand Tarbes	marianne.mendez@legrandtarbes.fr	1	1	0
HABAS Charles	Président du Grand Tarbes, Maire d'Orleix	Le Grand Tarbes		1	0	0
ITTURIOZ Miren	PSDT SM BV NIVES ou Directrice	BV NIVES		0	1	0
JACQUIN Natacha	organisatrice	OIEau	n.jacquin@oieau.fr	0	0	1
JARENO Benoît		Insitution Adour	papi.adour.amont@institution-adour.fr	1	1	1
LAPEYRE René	Maire de Sarniguet	Mairie de Sarniguet	mairie.sarniguet@wanadoo.fr	0	1	0
LAPLANCHE Géraud	Adjoint maire Tarbes	Mairie de TARBES	geraudlaplanche@orange.fr	1	0	0
LAROYE Marc-Yvan	Directeur service appui	OIEau	my.laroye@oieau.fr	0	1	0
LASHERAS Daniel	Président du Syndicat de l'Alaric	Mairie d'Ordizan/Syndicat Alaric	mairie.ordizan@wanadoo.fr	0	1	0

Prénom Nom	Fonction	ADRESSE	EMAIL	J1: 28/09/2016	J2: 12/10/2016	J3 : 08/11/2016
LASSARRETTE Jean-Claude	Maire	Mairie de Saint-Martin		1	0	0
LAVIGNE Cécile	Déleguée SMHMA	Mairie de Salles-Adour		1	0	0
LEFIEVRE Bernard	Mairie de Bernac-Débat		lefièvre.bernard@orange.fr	1	1	1
LISCH Benoît		DDT	benoit.lisch@hautes-pyrenees.gouv.fr	1	0	0
LUSSAN Bernard	Président du SMGAA				1	0
MABRUT Véronique	Directrice	AEAG		1	0	1
MASCARAS Jean-Luc	Maire, Délégué SMHMA	Mairie de Pouzac	mairiepouzac@wanadoo.fr	0	1	0
METTOUX-PETCHIMOUTOU Anne-Paule	chargée d'études en sociologie	OIEau	ap.mettoux-petchimoutou@oieau.fr	1	0	0
PLACE Yvette	Déleguée SMHMA	Mairie de Trébons		0	1	0
REVILLER Jean-Luc	DGS Grand Tarbes	Grand Tarbes	jeanluc.reviller@legrandtarbes.fr	0	0	1
ROY Elodie	Animatrice PAPI	syndicat bassin versant de la Nive			0	0
SAINT-MARTIN Yves	Responsable CATER	CATER-CD65	yves.saint-martin@ha-py.fr	1	1	0
SAJOUX Michel	Maire	Mairie d'Allier	sajouxmichel@orange.fr		1	1
SANSAS Michel	PLVG		m.sansas@valdazun.com		1	0
SAZTONIL Hélène	Technicienne	PLGV	contratderiviere@plvg.fr	1	0	0
SOROSTE LEIZA Sylvie	Ingénieur, responsable service	Service environnement le Grand Tarbes	sylvie.sorosteiza@legrandtarbes.fr	1	1	1
TANGUY Patricia		Commune de Hiis	mairie.hiis@orange.fr			1
VERDOUX Alain	conseiller communautaire	CC Haute Bigorre	verdoux.alain@wanadoo.fr	1	1	1
VOISIN Thierry	technicien	Syndicat Alaric	syndicat.alaric@orange.fr	1	1	1

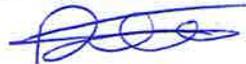
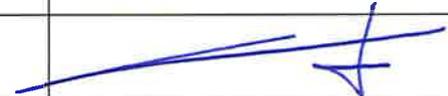
1 : a participé – 0 n'a pas participé

EMARGEMENT –SESSION HAUT-ADOUR 28/ 09/2016

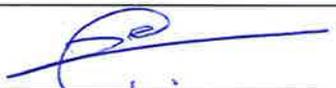
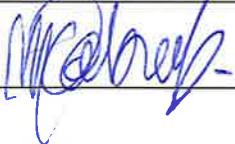


Nom, prénom	Organisme	Tel	mail	Signature
ARAGNOUET Alain	Mairie de Campan, Délégué SMHMA		mairie.campan@wanadoo.fr	
ALARD Gilles	chef de projet PLUi-CC canton d'Ossun	05 62 41 41 80	g.alard.cc@orange.fr	
ARA Gérard	Mairie de Campan, Délégué SMHMA		mairie.campan@wanadoo.fr	
ARTIGUES Delphine	Ville de Lourdes	05 62 42 54 10	delphine.artigues@ville-lourdes.fr	
ASTAU Jérémie	Technicien rivière, institution Adour		jeremieastau@gmail.com	
BASTIANINI Jean-Pierre	Délégué SMHMA, Président du SIMA		jpbastianini@hotmail.fr	
BEAUFRERE Christian	Chef de projet		c.beaufreere@geodiag.fr	
BORNUAT Patrick	Maire de Montagaillard, Président du SMHMA	05 62 91 50 75	president.smhma@orange.fr	
BRUNE Jacques	Maire, Conseiller Départemental, Président HPTE, Président CCHB		jacquesbrune@yahoo.fr	Excusé participe le 12/10 et 08/11
CARRERE Maryse	Présidente du Pays de Lourdes et des Vallées de Gave			
CASTEL Luc ou TANGUY Patricia	Mairie de Hiss, Délégué SMHMA		Mairie.hiss@orange.fr	
CAZAUX Jean-Luc	Technicien rivière SMHMA/Psdt FDPPMA65		riviere.smhma@orange.fr	

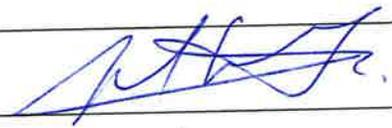
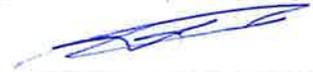
EMARGEMENT –SESSION HAUT-ADOUR 28/ 09/2016

Nom, prénom	Organisme	Tel	mail	Signature
CAZENAVE Eugène	Délégué SMHMA	06 86 92 25 42	eugene.cazenave@free.fr	
CHERRIER Marion	Animatrice SMHMA	05 62 53 34 38	animation.smhma@orange.fr	
CHEVALIER Jean-Jacques	Agence de l'eau Adour-Garonne	05 59 80 77 92	jean-jacques.chevalier@eau-adour-garonne.fr	
COLOMES Chantal	Mairie d'Uzer	06 84 36 36 15	mairieuzer@orange.fr	
CRAMPES Yves	Adjoint mairie Salles-Adour		yves.crampes@orange.fr	Excusé, participe le 12/10/2016
DAGUILLANES Patrice	Délégué SMHMA, Mairie de Salles-Adour		patrice.daguillanes@orange.fr	Excusé, participe le 08/11/2016
DALMIERES Nicolas	Technicien rivière, le Grand Tarbes	06 30 52 09 76	nicolas.dalmieres@legrandtarbes.fr	
DARTHOS Aurélie	Adjointe à la Directrice, Institution Adour	05 58 46 63 14	aurelie.darthos@institution-adour.fr	
DELISEE Laurent	Service Départemental Onema		sd65@onema.fr	
DETHOU Roland	Mairie d'Ordizan, Délégué SMHMA	06 19 68 92 72	Mairie.ordizan@wanadoo.fr	
DUBARRY Gisèle	Déléguée SMHMA, mairie de Gerde			
FOURCADE Joseph	Président de la Communauté de Communes du Montaigu			
FRYFAU Olivier	Technicien, PLVG			
FUSTIER Céline	Technicienne, PLVG	05 62 42 64 98	Celine.fustier@plvg.fr	Excusée participe le 08/11/2016
GARROCQ Marc	2ème Vice-président du Grand Tarbes en charge de l'environnement			

EMARGEMENT –SESSION HAUT-ADOUR 28/ 09/2016

Nom, prénom	Organisme	Tel	mail	Signature
GAROBY André	Mairie d'Antist			
HABAS Charles	Président du Grand Tarbes, Maire d'Orleix			
ISSON Geneviève	Maire, Conseillère départementale, ; mairie de Séméac			
ITTURIOZ Miren	PSDT SM BV NIVES ou Directrice	05 59 93 46 46	m.itturioz@SMBVN.fr	
JACQUIN Natacha	Organisatrice, OIEau		n.jacquin@oieau.fr	
JARENO Benoît	Institution Adour	06-38-603998		
LAPLANCHE Géraud	Adjoint maire Tarbes		geraudlaplanche@orange.fr	
LAROYE Marc-Yvan	Directeur service appui, OIEau		my.laroye@oieau.fr	
LASSARRETTE Jean-Claude	Mairie de Saint-Martin	05 62 45 98 73	Mairie-saintmartin@orange.fr	
LASHERAS Daniel	Président du Syndicat de l'Alaric			Excusé le 28/09
LAVIGNE Cécile	Déleguée SMHMA, mairie de Salles-Adour			
LEFIEVRE Bernard	Mairie de Bernac-Débat	05 62 45 92 32	bernac-debat.cne@wanadoo.fr	
LISCH Benoît	DDT		benoit.lisch@hautes-pyrenees.gouv.fr	
MABRUT Véronique	Directrice		Veronique.mabrut@eau-adour-garonne.fr	
MASCARAS Jean-Luc	Maire, Délégué SMHMA			

EMARGEMENT –SESSION HAUT-ADOUR 28/ 09/2016

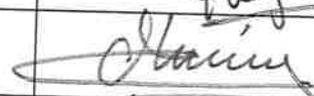
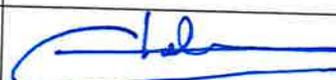
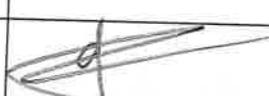
Nom, prénom	Organisme	Tel	mail	Signature
MAUSSANNE Emilie	Technicienne, mairie de Pouzac		mairiepouzac@wanadoo.fr	
METTOUX-PETCHIMOUTOU Anne-Paule	Chargée d'études en sociologie, OIEau	05 75 87 31 00	ap.mettoux-petchimoutou@oieau.fr	
RE Frédéric	Responsable cellule rivière		syndicatsderivieres@gmail.com	
REVILLER Jean-Luc	DGS Grand Tarbes	05 62 53 34 30	jeanluc.reviller@legrandtarbes.fr	
ROY Elodie	Animatrice PAPI, Syndicat bassin versant de la Nive	05 59 93 46 46	e.roy@smbvn.fr	
SAINT-MARTIN Yves	CATER-CD 65	05 62 56 70 10	Yves.saint-martin@ha-py.fr	
SAZATORNIL Hélène	Responsable service environnement, PLVG	05 62 42 64 98	contratderiviere@plvg.fr	
SOROSTE LEIZA Sylvie	Ingénieur, responsable service, grand Tarbes	05 62 53 34 38	sylvie.soroste@legrandtarbes.fr	
VERDOUX Alain	CC Haute-Bigorre	06 12 57 21 42	verdoux.alain@wanadoo.fr	
VOISIN Thierry	Syndicat Alaric			

EMARGEMENT –SESSION HAUT-ADOUR 12/10/2016

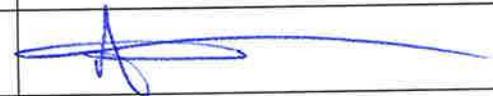
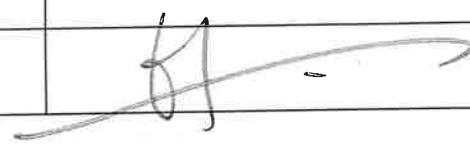


Nom, prénom	Organisme	Tel	mail	Signature
ARAGNOUET Alain	Mairie de Campan, Délégué SMHMA		mairie.campan@wanadoo.fr	
ALARD Gilles	chef de projet PLUi-CC canton d'Ossun	05 62 41 41 80	g.alard.cc@orange.fr	
ARA Gérard	Mairie de Campan, Délégué SMHMA		mairie.campan@wanadoo.fr	
ARTIGUES Delphine	Ville de Lourdes	05 62 42 54 10	delphine.artigues@ville-lourdes.fr	
ASTAU Jérémie	Technicien rivière, institution Adour		jeremieastau@gmail.com	
BASTIANINI Jean-Pierre	Délégué SMHMA, Président du SIMA	05 77 73 02 84	jbastianini@hotmail.fr	
BEAUFREERE Christian	Chef de projet		c.beaufreere@geodiag.fr	
BORNUAT Patrick	Maire de Montgaillard, Président du SMHMA	05 62 91 50 75	president.smhma@orange.fr	
BRUNE Jacques	Maire, Conseiller Départemental, Président HPTE, Président CCHB		jacquesbrune@yahoo.fr	
CARRERE Maryse	Présidente du Pays de Lourdes et des Vallées de Gave			
CASTEL Luc TANGUY Patricia	Mairie de Hiss, Délégué SMHMA		Mairie.hiss@orange.fr	
CAZAUX Jean-Luc	Technicien rivière SMHMA/Psdt FDPMA65		riviere.smhma@orange.fr	

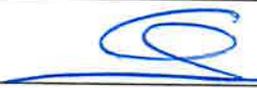
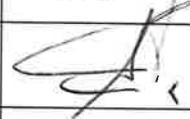
EMARGEMENT –SESSION HAUT-ADOUR 12/10/2016

Nom, prénom	Organisme	Tel	mail	Signature
CAZENAVE Eugène	Délégué SMHMA	06 86 92 25 42	eugene.cazenave@free.fr	
CHERRIER Marion	Animatrice SMHMA	05 62 53 34 38	animation.smhma@orange.fr	
CHEVALIER Jean-Jacques	Agence de l'eau Adour-Garonne	05 59 80 77 92	jean-jacques.chevalier@eau-adour-garonne.fr	
COLOMES Chantal	Mairie d'Uzer	06 84 36 36 15	mairieuzer@orange.fr	
CRAMPES Yves	Adjoint mairie Salles-Adour		yves.crampes@orange.fr	
DAGUILLANES Patrice	Délégué SMHMA, Mairie de Salles-Adour		patrice.daguillanes@orange.fr	
DALMIERES Nicolas	Technicien rivière, le Grand Tarbes	06 30 52 09 76	nicolas.dalmieres@legrandtarbes.fr	
DARTHOS Aurélie	Adjointe à la Directrice, Institution Adour	05 58 46 63 14	aurelie.darthos@institution-adour.fr	
DECKER Marc	Maire de Gerde		Gerde.mairie@wanadoo.fr	
DELISEE Laurent	Service Départemental Onema		sd65@onema.fr	
DETHOU Roland	Mairie d'Ordizan, Délégué SMHMA	06 19 68 92 72	Mairie.ordizan@wanadoo.fr	
DORIGNAC Eric	Mairie de Saint-Martin		eric.dorignac@wanadoo.fr	
DUBARRY Gisèle	Déléguée SMHMA, mairie de Gerde			
FOURCADE Joseph	Président de la Communauté de Communes du Montaigu			
FRYFAU Olivier FRSOU	Technicien, PLVG		olivier.frysou@plvg.fr	

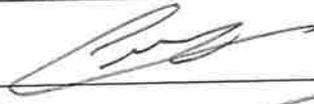
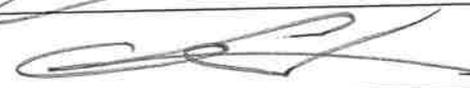
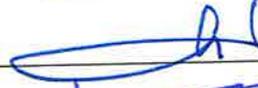
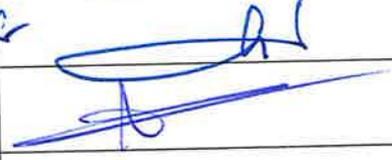
EMARGEMENT –SESSION HAUT-ADOUR 12/10/2016

Nom, prénom	Organisme	Tel	mail	Signature
FUSTIER Céline	Technicienne, PLVG	05 62 42 64 98	Celine.fustier@plvg.fr	
GALAND Jean-Michel	Président du Syndicat mixte du bassin versant de la Nive	05 59 93 46 46		
GARROCQ Marc	2ème Vice-président du Grand Tarbes en charge de l'environnement			
GAROBY André	Mairie d'Antist	0673404557	mairie-antist@orange.fr	
HABAS Charles	Président du Grand Tarbes, Maire d'Orleix			
ISSON Geneviève	Maire, Conseillère départementale, ; mairie de Séméac			
ITTURIOZ Miren	PSDT SM BV NIVES ou Directrice	05 59 93 46 46	m.itturioz@SMBVN.fr	
JACQUIN Natacha	Organisatrice, OIEau		n.jacquin@oieau.fr	Excusée le 12/10/2016
JARENO Benoît	Institution Adour			
LAPEYRE René	Mairie de Sarniguet, président ASA	06 74 59 36 49	mairie.sarniguet@wanadoo.fr	
LAPLANCHE Géraud	Adjoint maire Tarbes		geraudlaplanche@orange.fr	
LAROYE Marc-Yvan	Directeur service appui, OIEau		my.laroye@oieau.fr	
LASSARRETTE Jean-Claude	Mairie de Saint-Martin	05 62 45 98 73	Mairie-saintmartin@orange.fr	
LASHERAS Daniel	Président du Syndicat de l'Alaric	068865597	mairie.ordiacq@wanadoo.fr	

EMARGEMENT –SESSION HAUT-ADOUR 12/10/2016

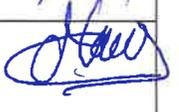
Nom, prénom	Organisme	Tel	mail	Signature
LAVIGNE Cécile	Déléguée SMHMA, mairie de Salles-Adour			
LEFIEVRE Bernard	Mairie de Bernac-Débat	05 62 45 92 32	bernac-debat.cne@wanadoo.fr	
LISCH Benoît	DDT		benoit.lisch@hautes-pyrenees.gouv.fr	
MABRUT Véronique	Directrice		Veronique.mabrut@eau-adour-garonne.fr	
MASCARAS Jean-Luc	Maire, Délégué SMHMA		<i>mairiepouzac@wanadoo.fr</i>	
MAUSSANNE Emilie	Technicienne, mairie de Pouzac		<i>↑</i> mairiepouzac@wanadoo.fr	
RE Frédéric	Responsable cellule rivière		syndicatsderivieres@gmail.com	
REVILLER Jean-Luc	DGS Grand Tarbes	05 62 53 34 30	jeanluc.reviller@legrandtarbes.fr	
ROY Elodie	Animatrice PAPI, Syndicat bassin versant de la Nive	05 59 93 46 46	e.roy@smbvn.fr	
SAINT-MARTIN Yves	CATER-CD 65	05 62 56 70 10	Yves.saint-martin@ha-py.fr	
SAZATORNIL Hélène	Responsable service environnement, PLVG	05 62 42 64 98	contratderiviere@plvg.fr	
SOROSTE LEIZA Sylvie	Ingénieur, responsable service, grand Tarbes	05 62 53 34 38	sylvie.sorosteleiza@legrandtarbes.fr	<i>S. Soroste Leiza</i>
VERDOUX Alain	CC Haute-Bigorre	06 12 57 21 42	verdoux.alain@wanadoo.fr	
VOISIN Thierry	Syndicat Alaric			
<i>PLACE Yvette</i>	<i>mairie TRÉBONS</i>			

EMARGEMENT - SESSION HAUT-ADOUR 12/10/2016

Nom, prénom	Organisme	Tel	mail	Signature
CRAMPES YVES	Salles - A Gour -			
CANDOU Benoit	DDT 65			
DOUSSON ANDRÉ	ST MARTIN	0562659980	dousson.andre@orange.fr	
SAJOUX Michel	Allier	0689381611	sajouxmichel@orange.fr	
SANSAS Richard	Pediv. PLVG		m.sansas@valdeyron.com	
BEAÏR Kevin	SNGAR stagiaire			
WESIN Thierry	Syndicat d. // Hariz	0678537820	syndicat.alaric@orange.fr	
DULAC Vincent	Syndicat Alaric			
LUSSEAN Bernard	Syndicat Acheu	0681550113	bernard.lussean@orange.fr	
Jacques BARNE	CCMS		lequetorvin@orange.fr	
SARENO Denat	Institution Adour	06.58.40.39.98		

EMARGEMENT – SESSION Haut Adour 08/11/2016

Merci de cocher la case « autorisation » pour autoriser l'agence à prendre des photos lors de la session et à les utiliser dans ses supports de communication

NOM- PRENOM	Organisme	Tel	Mail	Signature	Autorisation <i>photos</i>	Déjeuner
DARTKOS Aurélie	Institution Adour	05 58 46 63 14	aurélie.dartkos@ institution-adour.fr			
CHEVALIER J.-J.	Agence de l'Eau Adour Garonne.	05.54.80.77.90	chevalier@eau- garonne.fr			X
Mabrut J.	Agence Eau.	06.73.49.29.39	jeanmabrut.mabrut. @eau-adour-garonne.fr			X
CHARRIERE	SMHMA	0562951114	animation.stulena @orange.fr			
VOISIN Thierry	Syndicat Alaric Syndicat Alaric	06 78 53 78 20	syndicat.alaric @orange.fr			
Dulac Vincent	Syndicat Alaric	"	"			
DAC ROZZO Warren	Stagiaire	"	"			
CAZENAVE Eugène	SMHMA	06-8692-25-42	eugene.cazenave@free.fr		KOR	X OK
ARTIGUES Delphine	Ville de Lourdes	06-72-83-94-08	delphine.artigues@ ville-lourdes.fr		oui	oui
CAZAUX Julie	SMHMA - FDGS		julie.cazaux@orange. fr		oui	
Deljeu Laurent	ONERA GS	0672-8144	sd6@onera.fr		OUI	OUI

EMARGEMENT – SESSION Haut Adour 08/11/2016

Merci de cocher la case « autorisation » pour autoriser l'agence à prendre des photos lors de la session et à les utiliser dans ses supports de communication

NOM- PRENOM	Organisme	Tel	Mail	Signature	Autorisation	Déjeuner
SOROSTE LEIZA Sybille	Grand Tarbes	056253348	sybille.sorosteleyza @legrandtarbes.fr		OK	OK
CHATEAU Catherine	Ville de Tarbes	05.62.44.38.24	c.chateau@ mairie-tarbes.fr		OK	OK
FRANCOUET Alain	CCHB	0562917687	alainfrancouet65710 @orange.fr		OK	Non
Patricia TANGUY	Commune de Hiis		mairie.hiis@orange.fr			?
DAGUILLANES PATRICE	Commune de Sallein Adour	0787384959	patrice.daguillanes @orange.fr		OK	OK
LEFIEVRE Bernard	Beune debat	0677748225	lelievre.bernard@ orange.fr		OK	OK
CARRERE Maysa	PETR PLUS	06-03726889	maysacarrere65@ gmail.com		OK	/
VERDOUX Alain	SMHA	06.1257.9112	verdoux.alain@ smha65.fr		OK	OK
BOHNE Jacques	CCHB		jacqueshoinpysbo.fr		OK	—
JACQUIN Natocha	OIEau		n.jacquin@oieau.fr		OK	OK

Photo

EMARGEMENT – SESSION Haut Adour 08/11/2016

Merci de cocher la case « autorisation » pour autoriser l'agence à prendre des photos lors de la session et à les utiliser dans ses supports de communication

NOM- PRENOM	Organisme	Tel	Mail	Signature	Autorisation	Déjeuner
BORNUAT Paul	SARUA	05-62-91-54-36	paul.bornuat@wanadoo.fr		oui	oui
GAUJIERES Nicolas	Grand Tarbes	06 30 52 09 76	nicolas.sblm:eres@legrandtarbes.fr		oui	oui
SAJOUX Michel	Allier	06 89 38 16 11	msajouxmichel@orange.fr		oui	oui
JARENO Benoit	Institution Adour	06-38-40-39-98	benoit.jareno@institution-adour.fr		oui	oui
BOGA Jean-Yves	Agence de l'Eau Adour-Garonne	0561363683	jean-yves.boga@eau-adour-garonne.fr		oui	oui
GARABY Andre	Mairie ANTIST	0562952589	andre.garaby@orange.fr		oui	oui
ADAGASOLIVIERA	DDT 65	05 62 92 44 36	olivier.adagas@hauts-pyrenees.gouv.fr		oui	oui
GANDIN Benoit	DDT 65	05-62-51-40-57	benoit.gandin@hauts-pyrenees.gouv.fr		oui	non